



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8764^e séance

Lundi 5 octobre 2020, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Auväärt
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
France	M. de Rivière
Indonésie	M. Syihab
Niger	M. A Barry
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ben Lagha
Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2020/961)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2020/961)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement; et M. José Bustani, ancien Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni, ainsi que la Belgique, l'Estonie, la France, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique, souhaitent soulever une objection à l'intervenant proposé au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. L'objectif de notre séance d'aujourd'hui est de permettre au Conseil de sécurité d'examiner l'application de la résolution 2118 (2013) et de la décision du 27 septembre 2013 du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Notre discussion doit se concentrer sur ces questions.

Si nous convenons que la présidence du Conseil de sécurité doit avoir la possibilité de proposer des intervenants, ceux-ci doivent être pertinents et bien informés sur le sujet à l'examen. Malheureusement, ce n'est pas le cas de l'un des intervenants d'aujourd'hui. M. Bustani est un éminent diplomate, mais étant donné son départ de l'OIAC bien des années avant que celle-ci n'examine le dossier des armes chimiques en Syrie, il n'est pas en mesure d'apporter des connaissances ou des informations pertinentes sur l'application de la résolution 2118 (2013), contrairement, par exemple, à l'actuel Directeur général de l'OIAC.

Nous prions donc la présidence de bien vouloir soumettre à un vote de procédure la question de l'intervenant proposé.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je dois dire que je ne comprends pas la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni, au nom de certains membres du Conseil, concernant M. Bustani, ancien Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a une riche expérience, peut apporter des éclairages singuliers et connaît les méthodes de travail et les procédures de l'OIAC. M. Bustani est très bien informé sur la question des armes chimiques et est bien placé pour prendre la parole en tant qu'intervenant. Son exposé apporterait une valeur exceptionnelle à cette séance.

Si je ne m'abuse, au cours de précédentes séances du Conseil auxquelles des orateurs ont été invités à faire des exposés conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, certains n'ont pas été aussi professionnels ou représentatifs que M. Bustani. Pourtant, à ces séances, les autres membres n'ont pas essayé de bloquer ces intervenants ou de soulever des objections à leur invitation au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Je voudrais donc dire que je déplore cette pratique du représentant du Royaume-Uni et des autres membres du Conseil.

Je suggère que nous procédions à un vote de procédure sur la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni afin de savoir combien de membres s'opposent véritablement à ce que l'on invite M. Bustani à faire un exposé.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie mon collègue chinois. Je voudrais apporter une précision : j'ai demandé un vote, Monsieur le Président, sur votre proposition d'inviter cet intervenant. C'est votre proposition qui doit être mise aux voix.

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni de préciser la formulation qu'il souhaite utiliser pour la proposition à mettre aux voix.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous avez demandé qu'on invite

un intervenant à prendre la parole au titre de l'article 39. Plusieurs d'entre nous s'y sont opposés. Je pense que c'est à vous, Monsieur le Président, soit de retirer votre proposition d'inviter cet intervenant, soit de la mettre aux voix. Je n'ai pas la prétention de vous dire quelle formulation vous devez utiliser.

Le Président (*parle en russe*) : Dans ce cas-là, je propose de mettre aux voix le libellé suivant : « Qui s'oppose à ce que M. José Bustani fasse un exposé à la séance d'aujourd'hui? » Les membres du Conseil seraient-ils prêts à voter sur cette question?

Le représentant du Royaume-Uni a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Cela semble inutilement complexe. Pourquoi ne pas tout simplement utiliser la formulation suivante : « La Fédération de Russie propose d'inviter cet intervenant. Qui appuie cette proposition? »

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie pleinement la proposition de la présidence russe concernant l'intervenant invité au titre l'article 39. Si le représentant du Royaume-Uni et d'autres représentants s'y opposent et souhaitent contester l'invitation lancée par le Président, nous devons avant tout voter sur l'objection soulevée par le représentant du Royaume-Uni.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la France a demandé la parole.

M. de Rivière (France) : Sur ce sujet des armes chimiques syriennes, nous avons une réunion mensuelle avec M^{me} Nakamitsu. Nous avons un format standard, un format agréé qui consiste chaque mois à écouter M^{me} Nakamitsu, et tout le monde se porte très bien avec cela. C'est un peu répétitif, mais c'est la formule standard.

En parallèle, Monsieur le Président, à titre national, vous avez organisé des réunions selon la formule Arria avec des invités que vous avez choisis. Il y en a encore eu une il y a quelques jours, et cela s'est passé selon vos souhaits.

Donc, ma proposition serait que nous en restions au format agréé, c'est-à-dire que nous entendions M^{me} Nakamitsu. Dans l'hypothèse où c'est vous, à titre national et en tant que Président, qui souhaitez modifier une formule standard, votons sur votre proposition. Il

faut donc qu'on vote sur la question suivante : « Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on entende M. Bustani? » Sinon, on peut parfaitement entendre M. Bustani lors d'une prochaine réunion tenue selon la formule Arria que vous organiserez sans doute très prochainement.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'appuie pleinement ce que mes collègues britannique et français viennent de dire. Puisque votre proposition, Monsieur le Président, était de dire qu'il doit y avoir une majorité de voix contre, puis-je vous rappeler l'année 2018? À l'époque, la présidence néerlandaise voulait inviter M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, alors Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à faire un exposé au Conseil au cours d'une séance sur la Syrie (voir S/PV.8209). À l'époque, nos collègues néerlandais devaient disposer de neuf voix pour et l'ordre du jour provisoire n'a pas reçu ces neuf voix. Là, pourtant, il s'agissait du Haut-Commissaire aux droits de l'homme en exercice, qui était tout à fait en mesure d'informer le Conseil sur la situation en Syrie et sur la situation catastrophique des droits de l'homme, qui avait des conséquences sur la situation politique. Il est scandaleux que cet exposé n'ait pas pu se faire. Maintenant, vous essayez de renverser la situation. Je crois que nous devons procéder comme en 2018.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne. Toutefois, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que deux propositions ont été soumises et qu'il nous faut décider sur laquelle de ces propositions nous allons voter. Le représentant de la Chine a clairement indiqué sa préférence quant à l'énoncé sur lequel nous devrions voter. Par conséquent, avant de voter sur le fond, nous devons comprendre ce sur quoi nous votons. Pour commencer, nous devons donc comprendre si, sachant qu'elle a été proposée en premier, nous votons sur la formulation avancée par le Royaume-Uni, qui a ensuite été appuyée par d'autres membres. Quel est le but de ce vote? Le but est que nous ayons une question. Les membres du Conseil sont-ils prêts à voter sur la formulation proposée par le représentant du Royaume-Uni?

Pour voter sur la formulation proposée par le Royaume-Uni, il faut qu'il y ait neuf votes pour. Si c'est le cas, nous voterons sur la formulation proposée par le Royaume-Uni. Si ce n'est pas le cas, nous passerons bien entendu à la deuxième option. Je ne peux pas écarter la deuxième option.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je ne comprends vraiment pas pourquoi une délégation aussi aguerrie que la délégation russe joue à ce genre de jeu. Vous êtes ici, comme nous, depuis 75 ans. Vous savez que, si un intervenant est proposé en vertu de l'article 39, soit le Conseil peut l'accepter, comme cela se produit dans la majorité des cas, sans aucun vote, soit un membre du Conseil peut soulever une objection : Christoph nous l'a rappelé, c'est ce que votre collègue Gennady avait fait en 2018, alors que j'étais présent dans la salle du Conseil de sécurité (voir S/PV.8209).

Vous proposez un intervenant. Vous avez été informé que le Conseil n'est pas prêt à accepter unanimement cet intervenant. Vous devez donc obtenir neuf voix pour cet intervenant. Il n'y a pas de débat ou de discussion à avoir sur le sujet. C'est simplement ainsi que fonctionne le règlement intérieur, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je dois dire très officiellement que je ne suis pas ici depuis 75 ans. C'est un peu excessif.

Deuxièmement, depuis le fauteuil de Président, il m'est difficile d'affirmer sans ambages qui joue à des jeux ici. Je pense que je ferais mieux de réserver cela pour ma déclaration à titre national.

Troisièmement, je me souviens moi aussi des circonstances de 2018 auxquelles il est fait référence, et pour lesquelles le nom de l'Ambassadeur Kuzmin a été invoqué (voir S/PV.8209). La différence est qu'il n'y avait pas eu d'autre proposition à l'époque. Il n'y avait qu'une proposition. C'est tout. Aujourd'hui, nous en avons deux. Alors, que faire dans ces circonstances? Il s'agit clairement d'une question de procédure sur laquelle nous devons statuer avant de voter.

Le représentant de la Chine a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : En ce qui concerne les explications fournies par le représentant du Royaume-Uni et d'autres, je dois dire que je ne comprends toujours pas. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous avons, en vertu de l'article 39, invité à présenter des exposés aux membres du Conseil d'autres représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales et d'autres experts, dont le professionnalisme et la représentativité

ne sont absolument pas du niveau de ceux de M. Bustani.. Toutefois, dans ces cas, aucune objection n'avait été élevée, afin que les travaux du Conseil puissent se poursuivre.

Je ne comprends pas pourquoi les représentants du Royaume-Uni et d'autres États membres ont tant de mal à accepter que M. Bustani ait été invité à faire un exposé au Conseil. Je tiens à souligner que cela ne fait que mettre en lumière leur recours à deux poids, deux mesures. Pourquoi est-il possible que certaines personnes puissent être invitées comme intervenants, mais pas M. Bustani? Son expertise et sa représentativité ne souffrent aucune contestation.

J'aurais espéré que notre collègue du Royaume-Uni et d'autres pourraient, en ce qui concerne les questions à l'ordre du jour du Conseil, entendre des points de vue différents et garder l'esprit ouvert sur les questions dont nous sommes saisis. Ce que je pense, c'est qu'ils ne veulent tout simplement pas entendre d'opinion divergente. Ils se disent objectifs et justes, mais ce n'est tout simplement pas le cas.

J'insiste donc encore une fois pour que nous mettions d'abord aux voix la contestation à la proposition de la présidence du Conseil soulevée par le représentant du Royaume-Uni.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la France a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. de Rivière (France) : J'espère qu'on va pouvoir passer à une discussion de fond sur le dossier chimique, plutôt qu'à faire de la procédure.

Notre collègue chinois vient de soulever une question d'opportunité, et elle mérite effectivement d'être discutée : pourquoi on invite celui-là, pourquoi on n'invite pas tel autre, etc. C'est une bonne discussion.

Maintenant, je crois qu'il faut en revenir à des choses assez simples, qui sont les règles de fonctionnement du Conseil. S'agissant du cas que nous avons sous les yeux, c'est l'article 39 qui s'applique, et sa lecture est très simple. Je vais le lire en anglais pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Conseil de sécurité peut inviter des membres du Secrétariat ou toute personne qu'il considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations ou à lui donner leur assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence. »

(l'orateur reprend en français)

Monsieur le Président, vous voulez, vous, inviter un intervenant supplémentaire. Vous avez besoin d'avoir le soutien du Conseil. Donc vous avez besoin d'avoir neuf voix. Donc, je pense que ce n'est pas la peine de tourner autour du pot, c'est une évidence. Prétendre le contraire, c'est ce qu'on appellerait un raisonnement spécieux, ou un sophisme en philosophie.

L'article 39 est absolument « *crystal clear* », comme on dit. Si vous voulez inviter un intervenant supplémentaire, et qu'il n'y a pas accord, on vote sur votre proposition et, pour qu'elle soit agréée, vous avez besoin de neuf voix. C'est un vote de procédure. C'est aussi simple que ça, c'est l'article 39. Et tous les membres permanents sont d'accord avec ça, je vous rappelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de rendre une décision, à laquelle nous viendrons un peu plus tard, je voudrais citer l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Son libellé est le suivant :

« Le Conseil de sécurité peut inviter des membres du Secrétariat ou toute personne qu'il considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations ou à lui donner leur assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence. »

Cet article ne dit rien de la procédure qui régit qui nous invitons ou comment, pas plus qu'il ne dit laquelle des questions dont nous sommes saisis doit être traitée en premier, et laquelle en second.

Deuxièmement, je voudrais dire qu'il est très rare dans l'histoire du Conseil – si tant est que le cas se soit jamais produit – qu'un intervenant ait été rejeté, en particulier un intervenant proposé par la présidence. Si un tel précédent s'est déjà produit, c'est assurément très rarement. Nous avons nous aussi eu à passer outre de nombreuses difficultés s'agissant de certains intervenants proposés par nos collègues lorsqu'ils président le Conseil de sécurité, mais, comme ils l'auront peut-être remarqué, nous n'avons pas eu pour habitude de remettre en question les compétences de tel ou tel intervenant face aux questions examinées, si discutables nous semblent-elles.

Je m'exprime en anglais maintenant pour être bien compris et pour que la traduction ne dilue pas mes propos. Je ne vais pas prolonger cette discussion, même si, soyons francs, j'ai toute autorité, en ma qualité de Président du Conseil, pour lire le règlement intérieur et diriger les débats de la manière que je juge nécessaire.

Les membres sont en droit de me contester sur ce point. Quoi qu'il en soit, je ne le ferai pas; je vais accéder aux désirs de certaines délégations. Je serais heureux de les voir voter sur cette question. Je n'insisterai pas, à moins que d'autres délégations ne le fassent, pour décider de quelle proposition mettre aux voix en premier.

Je mettrai aux voix la question de savoir si le Conseil accepte d'inviter M. José Bustani à lui présenter un exposé aujourd'hui. Les délégations qui sont pour doivent voter pour; celles qui sont contre doivent voter contre; celles qui souhaitent s'abstenir doivent s'abstenir.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Fédération de Russie, Afrique du Sud

Votent contre :

Belgique, Estonie, France, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

République dominicaine, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions. La décision n'a pas été adoptée, parce qu'elle n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

(l'orateur poursuit en russe)

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/961, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis mon dernier exposé, le 10 septembre (voir S/2020/902), le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. À ce jour, le Bureau des affaires de désarmement n'a reçu aucune information supplémentaire

de la Mission permanente de la République arabe syrienne concernant les questions liées à la résolution 2118 (2013) pour la période à l'examen.

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité de l'OIAC de se déployer en République arabe syrienne. Néanmoins, le Secrétariat technique a poursuivi dans le cadre de son mandat les activités liées au programme d'armes chimiques syrien et est resté en contact avec la République arabe syrienne à cet égard, y compris avec un nouveau déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas, qui vient de s'achever le 3 octobre. L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. En réponse à la lettre envoyée par le Directeur général de l'OIAC le 21 avril 2020, l'autorité nationale syrienne, dans une lettre datée du 25 août 2020, a fourni des informations relatives à huit des 22 questions en suspens, y compris deux amendements à sa déclaration initiale.

J'ai été informée que, lors de son déploiement en octobre 2019, l'Équipe d'évaluation de la déclaration avait recueilli des échantillons en vue de résoudre l'une des 22 questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Toutefois, une détérioration des échantillons a été observée au Laboratoire de l'OIAC. Le Directeur général en a informé l'autorité nationale syrienne et a fourni des informations sur les mesures prises par le Secrétariat technique pour documenter et préserver l'intégrité des scellés apposés sur ces échantillons. En outre, un représentant de la République arabe syrienne s'est rendu au Laboratoire de l'OIAC, où il a pu observer l'intégrité des scellés et recevoir la documentation correspondante. Une réunion technique a ensuite été convoquée avec des experts de l'autorité nationale syrienne pour convenir des prochaines étapes.

Au cours du déploiement en République arabe syrienne qui s'est achevé le 3 octobre 2020, l'Équipe d'évaluation de la déclaration a continué à traiter les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la Syrie ainsi que les informations fournies par l'autorité nationale syrienne au Secrétariat technique de l'OIAC. Le résultat de ce déploiement sera communiqué au Conseil exécutif de l'OIAC en temps utile.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prévoit toujours de mener deux séries d'inspections dans les installations du Centre syrien

d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya en 2020. Toutefois, la conduite de ces inspections sera soumise à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les activités de l'OIAC.

Je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2 qui a été faite dans les installations du CERS à Barzé. Le Secrétariat technique de l'OIAC restera en contact avec les autorités syriennes à cet égard et informera le Conseil exécutif de l'OIAC de tout progrès en temps utile.

Je signale que la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) en ce qui concerne divers incidents.

Le Secrétariat technique de l'OIAC vient de m'informer que la mission d'établissement des faits a publié, le 2 octobre, deux rapports sur son enquête concernant des cas distincts d'emploi présumé de produits chimiques toxiques comme arme à Alep le 24 novembre 2018 et à Saraqeb le 1^{er} août 2016.

Comme je l'ai déjà indiqué aux membres du Conseil, la conduite d'autres inspections sera soumise à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les activités de l'OIAC. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu en République arabe syrienne et publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de réponse de la République arabe syrienne à la lettre envoyée au Ministre adjoint des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne par le Directeur général de l'OIAC le 20 juillet 2020, pour exposer les obligations de la République arabe syrienne au titre de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil exécutif de l'OIAC et pour indiquer que le Secrétariat était prêt à aider la République

arabe syrienne à remplir ces obligations dans le délai requis de 90 jours. Le Directeur général de l'OIAC fera rapport au Conseil exécutif et à tous les États parties à la CIAC dans les 100 jours de ladite décision, sur la question de savoir si la République arabe syrienne a mené à bien toutes les mesures qui y sont énoncées.

Comme je l'ai dit à maintes reprises devant le Conseil, il est urgent non seulement d'identifier tous ceux qui ont utilisé des armes chimiques, en violation du droit international, mais également de les amener à répondre de leurs actes. Sinon, nous permettons que des armes chimiques soient utilisées en toute impunité. Il est impératif que le Conseil fasse preuve de leadership pour montrer que l'impunité ne sera pas tolérée en ce qui concerne l'emploi de ces armes. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter son appui et son assistance dans la mesure du possible.

Avant de terminer, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et de la cessation des hostilités sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, en ma qualité de corédacteur en ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie. Cela va prendre un certain temps.

Malheureusement, ce qui s'est passé aujourd'hui est une autre preuve déplorable que les délégations occidentales ont peur d'entendre des vérités qui dérangeraient. Elles veulent occulter des faits objectifs qui pourraient détruire le tableau qu'elles ont brossé de la malfaisance du régime syrien et de l'infailibilité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cependant, il est déjà clair pour tout le monde que ce tableau n'a rien à voir avec la réalité.

Je me demande si ces délégations comprennent à quel point cela jette le discrédit sur elles aux yeux de la communauté internationale. Ce qui s'est passé aujourd'hui est une honte et un déshonneur. Aujourd'hui, ces délégations sont entrées dans l'histoire du Conseil de sécurité, et elles ont fait entrer le Conseil dans l'histoire.

Le Conseil de sécurité n'a jamais voté sur la présence ou l'absence d'un intervenant invité par la présidence, et je prie quiconque de me prouver le contraire. Je voudrais rappeler à M. Heusgen que ce dont nous avons parlé aujourd'hui ne concernait pas la

participation d'un intervenant à une séance, mais un point de l'ordre du jour. Étant donné que la déclaration de M. Bustani a été bloquée, je vais en donner lecture dans le cadre de ma déclaration à titre national.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Je m'appelle José Bustani. C'est un honneur pour moi d'avoir été invité à prononcer une déclaration à l'occasion de cette réunion du Conseil de sécurité portant sur le dossier des armes chimiques en Syrie et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En tant que premier Directeur général de l'OIAC, un poste que j'ai occupé de 1997 à 2002, tout naturellement, je porte toujours un vif intérêt à l'évolution et à la situation de l'organisation. Je me suis particulièrement intéressé aux dernières évolutions concernant les activités de l'organisation en Syrie.

Pour ceux qui ne le savent pas, j'ai été démis de mes fonctions, à la suite d'une campagne orchestrée par les États-Unis en 2002, pour avoir - ironie du sort - essayé de faire respecter les dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Par la suite, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a conclu que j'avais été démis de mes fonctions illégalement. Néanmoins, malgré cette expérience désagréable, l'OIAC me tient toujours à cœur. C'est une organisation spéciale dotée d'un mandat important.

J'ai accepté le poste de Directeur général précisément parce que la Convention sur les armes chimiques était non discriminatoire. J'étais très fier de l'indépendance, de l'impartialité et du professionnalisme dont ses inspecteurs et son personnel en général faisaient preuve dans l'application de la Convention sur les armes chimiques. Aucun État partie ne devait être considéré comme supérieur aux autres, et l'organisation était renommée pour l'impartialité avec laquelle tous les États membres étaient traités, indépendamment de leur taille, de leur puissance politique ou de leur poids économique.

Même si je n'étais plus à la tête de l'organisation à l'époque, j'ai ressenti une grande joie lorsque le prix Nobel de la paix a été attribué à l'OIAC en 2013 pour ses efforts considérables visant à éliminer les armes chimiques. C'était un

mandat pour lequel moi et de nombreux autres anciens membres du personnel avions travaillé sans relâche. Au cours des premières années d'existence de l'OIAC, nous avons été confrontés à un certain nombre de difficultés, mais nous les avons surmontées, ce qui a valu à l'organisation une réputation bien méritée d'efficacité et d'efficience, sans parler de son autonomie, de son impartialité et de son refus d'être politisée. La décision de l'OIT sur ma révocation a été une réaffirmation officielle et publique de l'importance de ces principes.

Plus récemment, il ne fait aucun doute que les enquêtes de l'OIAC sur les allégations d'emploi d'armes chimiques ont créé des difficultés encore plus importantes pour l'organisation. C'est précisément pour ce genre d'éventualité que nous avons mis au point des procédures opérationnelles, des méthodes d'analyse et des programmes de formation intensifs, dans le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Les allégations d'emploi d'armes chimiques étaient une perspective pour laquelle nous espérions que nos préparatifs ne seraient jamais utiles. Malheureusement, tel a été le cas, et les allégations d'emploi d'armes chimiques sont une triste réalité aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que des questions graves se posent aujourd'hui quant à savoir si l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme de certains travaux de l'organisation sont gravement compromis, peut-être à cause des pressions exercées par certains États membres. Les circonstances entourant l'enquête de l'OIAC sur l'attaque présumée à l'arme chimique à Douma, en Syrie, le 7 avril 2018, sont particulièrement préoccupantes. Ces préoccupations émanent du cœur même de l'OIAC, et ont été exprimées par des scientifiques et des ingénieurs qui ont participé à cette enquête concernant Douma.

En octobre 2019, j'ai été invité par Courage Foundation, une organisation internationale qui apporte son appui aux personnes qui risquent leur vie ou leur liberté pour apporter des contributions importantes aux annales de l'histoire, à participer aux travaux d'un groupe d'experts, aux côtés de plusieurs hautes personnalités internationales dans les domaines du droit international, du

désarmement, des opérations militaires, de la médecine et du renseignement. Le groupe d'experts a été convoqué pour entendre les préoccupations d'un fonctionnaire de l'OIAC concernant la conduite de l'enquête menée par l'organisation sur l'incident de Douma. L'expert a fourni des preuves irréfutables et documentaires de comportement très douteux et potentiellement frauduleux dans le processus d'enquête. Dans une déclaration publique commune, les membres du groupe d'experts ont été « unanimes à exprimer [leur] alarme concernant les pratiques inacceptables dans l'investigation de la présumée attaque à l'arme chimique à Douma ».

Le groupe d'experts a en outre demandé à l'OIAC

« de permettre à tous les inspecteurs qui ont pris part à l'enquête de Douma de se manifester et de rapporter leurs observations divergentes dans un forum approprié organisé par les États membres de la Convention sur les armes chimiques, en accord avec l'esprit de la Convention ».

Personnellement, j'ai été tellement choqué par les témoignages et les preuves présentés au groupe d'experts que cela m'a poussé à faire une déclaration publique. J'ai dit ceci :

« Je me suis toujours attendu à ce que l'OIAC soit un vrai paradigme de multilatéralisme. Mon espoir est que les préoccupations exprimées publiquement par la commission, dans sa déclaration de consensus, vont catalyser un processus par lequel l'organisation peut être ressuscitée pour redevenir ce qu'elle était, indépendante et non-discriminatoire ».

L'appel à plus de transparence de la part de l'OIAC s'est encore intensifié en novembre 2019, lorsqu'une lettre ouverte d'appui à la déclaration de Courage Foundation a été envoyée aux Représentants permanents auprès de l'OIAC pour

« solliciter leur appui pour que des mesures soient prises à la prochaine Conférence des États parties en vue de rétablir l'intégrité de l'OIAC et de regagner la confiance du public ».

Parmi les signataires de cette pétition figurent des hautes personnalités comme Noam Chomsky, professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology; Marcello Ferrada de Noli, président de Swedish Doctors for Human Rights; Coleen Rowley, une lanceuse d'alerte qui a été consacrée personnalité de l'année 2002 par *Time Magazine*; Hans-Christof von Sponeck, ancien Sous-Secrétaire général de l'ONU, et le réalisateur Oliver Stone, pour ne citer que ceux-là.

Près d'une année plus tard, l'OIAC n'a toujours pas répondu à cette demande, ni réagi à la controverse qui continue de s'amplifier au sujet de l'enquête sur l'incident de Douma. Elle s'est plutôt cachée derrière un mur impénétrable de silence et d'opacité, rendant tout véritable dialogue impossible. La seule fois où elle a réagi aux préoccupations des inspecteurs en public, c'était uniquement pour les accuser d'avoir violé la règle de confidentialité. Bien sûr, les inspecteurs, comme tous les membres du personnel de l'OIAC, ont la responsabilité de respecter les règles de confidentialité, mais l'OIAC a la responsabilité première de veiller à l'application des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, comme le prévoit le paragraphe 1 de l'article VIII.

Le travail de l'Organisation doit être transparent, car sans transparence il n'y a pas de confiance, et la confiance est ce sur quoi l'OIAC repose. Si les États Membres n'ont pas confiance dans l'équité et l'objectivité du travail de l'OIAC, son efficacité en tant que « chien de garde » mondial des armes chimiques est gravement compromise.

La transparence et la confidentialité ne sont pas mutuellement exclusives, mais la confidentialité ne peut être invoquée comme un écran de fumée pour un comportement irrégulier. L'Organisation doit rétablir la confiance du public qu'elle avait autrefois, et dont personne ne nie qu'elle est en train de perdre, et c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Il serait inapproprié pour moi de conseiller, ou même de suggérer, comment l'OIAC devrait s'y prendre pour regagner la confiance du public.

Néanmoins, en tant que personne ayant vécu des moments à la fois gratifiants et tumultueux à l'OIAC, je voudrais vous adresser un plaidoyer personnel, M. Fernando Arias, en votre qualité de Directeur général de l'OIAC : les

inspecteurs sont parmi les atouts les plus précieux de l'Organisation. En tant que scientifiques et ingénieurs, leurs connaissances spécialisées et leurs contributions sont essentielles à la prise de bonnes décisions. Plus important encore, leurs opinions ne sont pas entachées par la politique ou les intérêts nationaux. Ils ne s'appuient que sur la science.

Les inspecteurs de l'enquête Douma ont une demande simple : qu'on leur donne la possibilité de vous rencontrer pour vous faire part de leurs préoccupations en personne, de manière à la fois transparente et responsable. C'est certainement le minimum qu'ils peuvent attendre - et ce, à leurs risques et périls. Ils ont osé s'exprimer contre d'éventuels comportements irréguliers au sein de l'Organisation, et il est sans aucun doute dans votre intérêt, dans celui de l'Organisation et dans celui du monde que vous les écoutez.

La Convention elle-même a fait preuve d'une grande prévoyance en permettant aux inspecteurs de présenter des observations divergentes, même lors d'enquêtes sur des utilisations présumées d'armes chimiques, conformément au paragraphe 62 de la deuxième partie de l'Annexe sur la vérification de la CIAC. Ce droit est « un élément constitutif qui soutient l'indépendance et l'objectivité des inspections ». Ce texte est tiré de *The Chemical Weapons Convention : A Commentary*, édité par Walter Krutzsch, Eric Myjer et Ralf Trapp, sur les pratiques de vérification dans le cadre de la CIAC, qui a été publié par l'OIAC elle-même lorsque j'étais Directeur général.

Que les inquiétudes soulevées par le comportement de l'OIAC dans l'enquête sur Douma soient fondées ou non, écouter ce que vos propres inspecteurs ont à dire serait un premier pas important pour réparer la réputation de l'Organisation. Les inspecteurs dissidents ne prétendent pas avoir raison, mais ils veulent être entendus de manière équitable.

D'un Directeur général à un autre, je vous demande respectueusement de leur accorder cette possibilité. Si l'OIAC est confiante dans la solidité de son travail scientifique à Douma et dans l'intégrité de l'enquête, elle n'a pas à craindre d'entendre ses inspecteurs. Toutefois, si les allégations d'élimination d'éléments de

preuve, d'utilisation sélective de données et d'exclusion d'enquêteurs clés, entre autres, ne sont pas infondées, il est encore plus impératif que la question soit traitée ouvertement et de toute urgence.

L'OIAC a déjà accompli de grandes choses. Elle a peut-être trébuché, mais elle a encore la possibilité de se relever et de faire plus encore preuve de son excellence. Le monde a besoin d'un chien de garde crédible en matière d'armes chimiques. Nous en avons un, et je suis sûr, M. Arias, que vous veillerez à ce que nous en ayons un autre ».

(l'orateur reprend en russe)

Ensuite, je voudrais remercier M^{me} Izumi Nakamitsu pour sa présentation du quatre-vingt-quatrième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2020/961, annexe) sur l'application de la résolution 2118 (2013). J'espère que la Secrétaire générale adjointe comprend que ce qui se passe est dû au fait que les délégations occidentales font pression sur cette question, ce qui a donné lieu, de la part du Conseil exécutif de l'OIAC en juillet, à des décisions anti-syriennes.

Nous avons déjà eu deux séances au Conseil de sécurité pour montrer ce qui se cache derrière ces approches et pour peindre un tableau objectif de ce qui se passe à l'OIAC. Malheureusement, l'Organisation devient un intermédiaire pour les intérêts égoïstes de certains pays. Nous ne pouvons pas permettre que cela arrive à la question syrienne au sein de l'ONU.

L'ONU ne doit pas se laisser aller à l'injustice et à l'agressivité. Nous lui demandons de ne pas agir aveuglément et mécaniquement sur cette initiative. Nous voudrions appeler l'attention du Secrétaire général sur ce point. Ce qui est en jeu, c'est l'autorité de l'ONU, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général lui-même.

Aujourd'hui, à l'initiative de la Fédération de Russie, le Conseil tient sa deuxième séance publique sur le dossier chimique syrien. Notre objectif, en tant que Président du Conseil, est d'avoir une discussion sur ce sujet très compliqué et extrêmement politisé et de le sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis un certain temps. Nous préconisons une conversation aussi ouverte et honnête que possible qui nous permettra de formuler une image objective de ce qui se passe dans ce contexte.

Avant cette séance, nous avons tenu le 28 septembre une réunion organisée selon la formule Arria avec des membres du Conseil de sécurité sur le dossier chimique syrien, à laquelle ont participé des experts indépendants faisant autorité, à savoir Ian Henderson, Theodore Postol et Aaron Maté. Il s'est avéré que cette réunion a suscité un grand intérêt de la part de ceux qui suivent cette question. Depuis lors, nous avons continué à recevoir des messages positifs et des remerciements pour les exposés intéressants, dont les auditeurs ont pu recevoir beaucoup de nouvelles informations. Nous prévoyons de publier les déclarations des participants et de diffuser le matériel. Nous encourageons donc tous les participants à la discussion à nous envoyer les textes de leurs déclarations avant la fin de la journée du 6 octobre.

Grâce à ceux qui ont fait des exposés lors de la réunion organisée selon la formule Arria le 28 septembre, nous avons eu une conversation publique basée sur des faits et des preuves tangibles, et non sur de simples slogans. Malheureusement, tous les membres du Conseil de sécurité n'étaient pas prêts pour cela. Certains d'entre eux, ne trouvant manifestement aucun contre-argument, ont simplement tenté de supprimer le témoignage de nos experts, les accusant de partialité ou d'incompétence. Mais ils n'avaient aucune base pour ce faire. Chacun des experts que nous avons invités était prêt à défendre ses positions, à étayer les faits et leur interprétation de ces faits, mais nos collègues occidentaux n'étaient même pas prêts pour cela. Leurs arguments n'étaient pas nouveaux et revenaient une fois de plus sur des arguments aussi douteux que « très probable », « tout le monde sait que c'est comme ça » ou « il n'y a pas d'autre explication rationnelle », etc.

Le moment où nous pouvions nous permettre d'avoir cette discussion technique sur le dernier rapport du Directeur général sur l'application de la résolution 2118 (2013) est révolu. Aujourd'hui, il y a une masse critique de questions pour le Secrétariat technique de l'OIAC et des preuves de machinations et de combines dans ses rapports. Ils font fi de nos protestations concernant le rapport de mission d'établissement des faits de l'OIAC en Syrie sur Khan Cheikhoun le 17 avril, alors qu'il existe de nombreuses preuves qu'il a été mis en scène.

Nous attendons également que le Secrétariat technique fournisse des éclaircissements sur les machinations entourant le rapport de la mission d'établissement des faits sur les événements de Douma en avril 2018, ainsi qu'une réponse du Directeur

général sur la manière dont il prévoit de lutter contre les violations qui ont été mises au jour. Ian Henderson, qui a été un témoin oculaire, a également prouvé que ce dont nous parlons était une falsification directe. Le rapport initial, selon lequel l'incident n'était pas lié à l'utilisation d'armes chimiques, a été remplacé par un rapport qui met l'Occident plus à l'aise, et les auteurs de la première version objective ont été persécutés par les dirigeants de l'OIAC.

De nouveaux exemples apparaissent pratiquement chaque mois. Depuis le printemps, nous avons dû discuter du rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les incidents de Latamné en mars 2017. Il s'agit d'un rapport politiquement biaisé, peu fiable et techniquement peu convaincant. Les critiques et arguments détaillés que nous avons précédemment exprimés sur ce rapport ont été publiés dans un document officiel du Conseil de sécurité en juin (S/2020/565, annexe). Cependant, ce que ce rapport présente en termes d'analyse de la situation militaire à Latamné et Hama en mars et avril 2017 montre que les forces du Gouvernement syrien n'avaient hypothétiquement pas besoin d'utiliser des armes chimiques. Pendant cette période, l'armée syrienne avait réussi à s'installer dans la province de Hama et à ramener jusqu'à 70 % du territoire sous son contrôle. Le Gouvernement syrien n'aurait eu aucune raison d'utiliser des armes chimiques et de tirer sur lui-même.

Néanmoins, ce rapport douteux a été à la base de la décision compromettante du Conseil exécutif de l'OIAC qui, lors de sa session de juillet, a reçu un nombre impossible de voix. Les conditions exigées de la République arabe syrienne ne pouvaient tout simplement pas être remplies. Il aurait fallu déclarer l'existence d'armes chimiques et d'installations connexes, alors qu'elles n'existent tout simplement pas, car toutes les armes avaient déjà été retirées et détruites, et aucune inspection depuis 2013 n'a pu établir le contraire.

En ce qui concerne les derniers rapports de la mission d'établissement des faits sur les incidents d'Alep en novembre 2018 et de Saraqeb et d'Edleb en août 2016, que le Secrétariat technique n'a préparés qu'après nos nombreux appels insistants en ce sens pendant plus d'un an, les autorités syriennes et nous-mêmes avons été bombardés de demandes de nouvelles informations. Il semble toujours y avoir quelque chose qui manque, un problème insurmontable pour le Secrétariat technique, des échantillons qui ont disparu, etc. À la fin, nous nous sommes lassés d'essayer

de prouver que nous avons remis tout le matériel. Pourquoi l'enquête sur ces incidents était-elle si difficile et pourquoi prenait-elle autant de temps? N'est-ce pas parce qu'il y a eu des allégations selon lesquelles c'était l'opposition, et non l'armée syrienne, qui utilisait des armes chimiques? Dans ce contexte, les conclusions de la Mission d'établissement des faits n'ont pas été une révélation. La Mission ne pouvait évidemment pas établir que des armes chimiques avaient été utilisées par des groupes d'opposition. Le Secrétariat technique aurait pu cesser de prétendre que l'enquête était en cours et rendre publiques ces conclusions immédiatement tout en admettant qu'elle ne considérerait même pas que l'opposition syrienne puisse être responsable de l'emploi d'armes chimiques.

Le dernier rapport du Directeur général s'inscrit dans le droit fil de cette tradition. Par exemple, les membres devraient examiner les paragraphes qui s'attardent sur les questions en suspens en ce qui concerne la déclaration initiale. Comme nous l'avons appris de l'ancien inspecteur de l'OIAC, M. Henderson, au cours de la visioconférence organisée selon la formule Arria, le Secrétariat technique avait donné pour instruction à l'Équipe d'évaluation des déclarations de garder ces questions ouvertes. Face à une telle approche, il sera impossible de clore cette partie du dossier, quelles que soient les justifications présentées par les Syriens. Je voudrais également rappeler que, selon ce même expert, de nombreux États détenteurs, dans la phase initiale de leur adhésion à la CIAC, ont rencontré des problèmes similaires au moment de soumettre leur déclaration, mais, dans leur cas, ceux-ci ont été interprétés comme des défauts mineurs qui ne portaient pas atteinte à l'intégrité de la déclaration. Tout cela atteste du parti pris que nourrit le Secrétariat technique à l'encontre de Damas.

Force est de constater aussi que, dans sa lettre transmettant le rapport, le Secrétaire général a utilisé le libellé de la décision biaisée et irréaliste du Conseil exécutif de l'OIAC, mentionnée ci-dessus, selon laquelle il est impératif « [d']identifier tous ceux qui s[e] sont rendus coupables [d'emploi d'armes chimiques] et les amener à en répondre » et que l'unité du Conseil de sécurité serait indispensable à l'exécution de cette « obligation urgente » (S/2020/961).

Il y a peu de choses qui nous surprennent encore. Malheureusement, tout ce qui est estampillé « Fabriqué à l'OIAC » est immédiatement associé à une sorte de fraude et de manipulation. Disons-le franchement : le

Secrétariat technique devient de plus en plus un outil dont l'Occident se sert pour diffuser des informations et exercer des pressions politiques sur les pays indésirables. Cette conclusion est également étayée par l'implication du Secrétariat technique dans les campagnes anti-russes. Nous l'avons vu plus tôt dans le cas de l'affaire Skripal, où des questions restent toujours sans réponse. Nous le constatons à nouveau aujourd'hui avec l'empoisonnement présumé de M. Navalny qui aurait eu lieu en Russie. Pour une raison ou une autre, dès que les pays occidentaux demandent une assistance technique, le Secrétariat technique de l'OIAC s'empresse « d'ouvrir une enquête » en s'appuyant sur les conclusions politiques qu'il a déjà tirées quant à l'existence de certaines « preuves irréfutables ».

Malgré cela, nous avons invité les inspecteurs de l'OIAC en Russie pour clarifier les circonstances de ce qui s'était passé, car nous n'avons vraiment rien à cacher. Les accusations selon lesquelles la Russie tente de saper l'autorité de l'OIAC sont absolument infondées. Comme l'a souligné M. Bustani dans sa déclaration, cette organisation a déjà réalisé de grandes choses. Elle a peut-être trébuché, mais elle a encore la possibilité de se relever.

Comme tous les membres responsables de l'OIAC, nous voulons rétablir sa réputation afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter de son mandat dans le cadre de la CIAC.

Nous savons très bien ce que nos collègues vont dire. Nous avons entendu tout cela à maintes reprises. Je vais être franc : tout cela semble terne et peu convaincant. La Russie reste intéressée par des enquêtes impartiales, mais nous nous opposerons à la désinformation et aux mensonges flagrants.

J'aimerais terminer en faisant une observation supplémentaire. Lorsque les représentants occidentaux ont contesté aujourd'hui et auparavant la pertinence de la participation de M. Bustani à cette séance, ils ont fait valoir qu'il serait plus logique d'inviter l'actuel Directeur général, M. Arias. Nous ne nous sommes jamais opposés à un tel scénario. Nous avons tout simplement insisté sur la nature publique d'un tel exposé. Le moment est clairement venu de parler ouvertement et de cesser de tergiverser. Nous proposons de convenir aujourd'hui d'inviter M. Arias à la prochaine séance sur le dossier chimique syrien. Nous espérons obtenir de lui des réponses exhaustives à toutes les questions soulevées précédemment par M. Henderson, M. Maté et M. Postol et, aujourd'hui, par M. Bustani et les États membres.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je commencerai par dire que les États-Unis sont attachés à des discussions franches et transparentes au sein du Conseil de sécurité. Nous n'avons aucun intérêt à permettre que le Conseil soit utilisé à des fins de propagande. Quoi qu'en dise le représentant de la Russie, l'intervenant supplémentaire proposé à la dernière minute pour le débat de cet après-midi a été démis de ses fonctions à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en 2002, plus d'une décennie avant que la question des armes chimiques en Syrie ne soit soumise au Conseil. Nous serions heureux de travailler avec nos collègues sur une base sincère et réfléchie afin de trouver les intervenants appropriés qui informeront le plus efficacement possible le Conseil de sécurité lors des futures discussions sur ce sujet.

Il y a plusieurs semaines, à la demande de la Russie, les consultations mensuelles du Conseil de sécurité sur les armes chimiques syriennes ont eu lieu dans un format public. La Russie a ensuite organisé une réunion selon la formule Arria le 28 septembre, supposément sur l'application de la résolution 2118 (2013) et la défense de l'autorité de l'OIAC. Comme je l'avais dit alors, cette réunion n'était rien d'autre qu'une mascarade – une tentative désespérée mais ratée de la part de la Russie de semer plus encore la désinformation, d'attaquer le travail professionnel de l'OIAC et de détourner l'attention des efforts déployés continuellement par les pays responsables pour amener le régime d'Assad à répondre de son utilisation d'armes chimiques.

Nous serons toujours heureux d'avoir l'occasion de débattre ouvertement de cette question et d'exposer au monde les tentatives flagrantes de la Russie visant à mettre le régime d'Assad à l'abri de toute responsabilité concernant ses attaques à l'arme chimique. La triste réalité est que, malgré la condamnation internationale, le régime a continué à utiliser des armes chimiques contre le peuple syrien et a refusé de coopérer avec l'OIAC.

La réunion organisée selon la formule Arria par la Russie la semaine dernière a été particulièrement consternante. L'objectif de la Russie était simple : semer la confusion et détourner l'attention de la vérité. Cependant, la Russie a échoué dans sa tentative, grossièrement trompeuse, de jeter le discrédit sur l'OIAC,

une organisation très respectée qui a une longue histoire d'impartialité, de transparence et de professionnalisme.

L'utilisation d'armes chimiques par le régime d'Assad est bien documentée et confirmée par l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et, plus récemment, par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC. L'OIAC elle-même rapporte que le régime a refusé de coopérer et de remédier aux nombreuses incohérences et n'a ni divulgué ni éliminé complètement son programme d'armes chimiques. Pris ensemble, ces rapports constituent une preuve supplémentaire du non-respect par la Syrie de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la résolution 2118 (2013). Ils montrent clairement le mépris total du régime pour la vie humaine et les obligations internationales de la Syrie.

Le 9 juillet, le Conseil exécutif de l'OIAC a décidé que le régime d'Assad devait, dans un délai de 90 jours, déclarer les installations dans lesquelles les armes chimiques utilisées dans les attentats de Latamné avaient été mises au point, fabriquées, stockées et entreposées en vue de leur utilisation comme vecteur, ainsi que toutes les armes chimiques qu'il détenait encore de même que ses installations de fabrication. Le délai de 90 jours établi par le Conseil exécutif expirera dans deux jours. Nous attendons du régime d'Assad qu'il respecte le calendrier et avons hâte de prendre connaissance du rapport du Directeur général de l'OIAC sur la réponse du régime. Nous attendons également avec impatience les résultats de la réunion d'octobre du Conseil exécutif de l'OIAC et de la réunion de novembre de la Conférence des États parties à la CIAC.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus forts qui soient l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad, qui a causé d'énormes souffrances au peuple syrien. L'utilisation d'armes chimiques représente une menace inacceptable pour la sécurité de tous les États, et les membres du Conseil ne peuvent rester silencieux. Nous réaffirmons notre détermination à faire en sorte que les responsables soient confrontés à de graves conséquences. Nous appelons le régime d'Assad à se conformer sans délai à la Convention sur les armes chimiques.

M. Abarry (Niger) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé traditionnel.

Depuis 2013, l'ONU continue de déployer beaucoup d'efforts pour situer les responsabilités face

aux multiples cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, efforts qui ont conduit à l'adoption de la résolution 2118 (2013). Il est regrettable de constater qu'ils n'ont pas permis de situer, de façon acceptable par tous, les responsabilités des atrocités commises. Il est tout aussi regrettable de constater le manque de consensus sur le traitement de la question de la manière dont ces armes ont été utilisées, et par qui. Cela constitue un frein à la reddition de comptes par les vrais coupables, et laisse les victimes sans recours.

L'épisode du vote de procédure intervenu cet après-midi est l'illustration pathétique de ces divergences. L'utilisation des armes chimiques et de toutes les autres armes non conventionnelles est un acte intolérable que ma délégation continue de condamner fermement. C'est pourquoi je voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, concernant la politisation persistante du conflit, je voudrais réitérer que toute exploitation, autre que celle devant conduire le Conseil de sécurité à une pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), du rapport des experts et des conclusions qui en sont issues, doit être évitée, car ce document devrait servir de base pour situer les responsabilités et, par conséquent, ouvrir la voie à d'éventuelles poursuites contre les responsables devant les tribunaux compétents. Les divergences de vues entre les membres du Conseil doivent céder la place à une analyse sereine et technique des résultats des enquêtes menées, afin de garantir l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) elle-même. En outre, la composition de toute équipe devant investiguer sur tous les incidents répertoriés doit être inclusive et participative, pour éviter que les conclusions ne soient contestées.

En deuxième lieu, la coopération entre la Syrie et le Secrétariat de l'OIAC doit se maintenir et se faire de bonne foi pour régler toutes les questions restantes concernant la déclaration initiale de la Syrie, pour faire avancer les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Sur cette question également, les doutes et les divergences doivent être levés. Tous les incidents d'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent appeler la même attention, et être traités avec la même diligence, afin d'arriver à une conclusion générale, de manière à situer les responsabilités.

En troisième lieu, enfin, les allégations selon lesquelles des groupes terroristes armés en Syrie seraient en possession de produits chimiques et menaceraient d'en faire usage lors d'attaques à l'arme chimique, sous faux pavillon, ne doivent pas être négligées. Ma délégation

réitère à cet égard son appel à l'ONU et au Secrétariat de l'OIAC pour qu'ils accordent toute l'attention requise à ces allégations qui, si elles s'avèrent fondées, seront très dangereuses non seulement pour la région mais aussi pour le monde entier, car ces armes peuvent être transférées à d'autres entités non étatiques ou à d'autres groupes terroristes agissant dans d'autres régions.

Ma délégation est d'avis, qu'il s'agisse de questions humanitaires, politiques ou relatives aux armes chimiques, que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie reste fondamental dans le cadre de la recherche de toute solution durable à la crise dans ce pays.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire que je crois qu'aujourd'hui vous avez fait preuve de mépris envers les membres de ce Conseil. Vous avez mis aux voix la présence d'un intervenant. Vous avez reçu deux voix pour, en plus de la vôtre. Les membres du Conseil n'étaient pas favorables à votre intervenant, mais vous avez choisi de ne tenir aucun compte de la décision du Conseil. Je me souviens de l'époque où la Russie avait exigé une séance sur l'Ukraine, et avait insisté pour qu'elle coïncide avec l'intronisation du Président ukrainien (voir S/PV.8529). Lorsque vous n'avez pas réussi à obtenir suffisamment de voix pour que se tienne cette séance, vous avez également lu votre déclaration, comme si la séance se déroulait. Là aussi, vous aviez fait preuve du même mépris envers la décision des membres du Conseil. Mais nous ne sommes pas tout à fait surpris que la Russie décide de ne tenir aucun compte des règles qu'elle veut que les autres respectent.

La résolution 2118 (2013) est claire quant à l'objectif de nos séances mensuelles. Elles visent à permettre au Conseil de sécurité d'examiner l'application de la résolution 2118 (2013) et de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en date du 27 septembre 2013. Notre discussion doit se concentrer sur ces questions. Un intervenant, quel qu'il soit, doit être compétent pour traiter de ces questions et être en mesure de nous en informer. Et je vous dirais que lorsque, durant votre présidence l'an dernier, vous avez proposé des intervenants qui ne nous suscitaient pas chez d'enthousiasme particulier, nous les avons acceptés. Il s'agissait d'un événement distinct, une manifestation antiterroriste sur une question que le Conseil n'examine

pas habituellement. Mais la séance d'aujourd'hui est une séance mensuelle sur un sujet particulièrement sensible, dans lequel la Russie est directement impliquée sur le terrain. Alors ne prétendons pas, je vous en prie, que c'est du droit de la présidence de proposer des intervenants qu'il est question.

La Russie est partie prenante à la question de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, nous le savons tous. Nous nous devons d'être particulièrement circonspects avant d'accepter des intervenants qui ne peuvent avoir pour objectif que de compromettre l'OIAC et de remettre en question son intégrité. Ce genre d'intervenant ne peut servir qu'à politiser nos débats et à nous détourner des enjeux véritables.

En ce qui concerne M. Bustani, comme je l'ai dit tout à l'heure, il a eu une remarquable carrière diplomatique et nous avons un grand respect pour lui, mais il a quitté son poste de Directeur général de l'OIAC en 2002. Et il ressort clairement de vos propos aujourd'hui, Monsieur le Président, que cela fait planer beaucoup d'ombre sur lui et sur ses opinions. C'était bien avant l'adoption de la résolution 2118 (2013), bien avant même que la Syrie ne rejoigne la Convention sur les armes chimiques, et bien avant que l'OIAC n'ait mené une quelconque enquête en Syrie. Je crains, en ce qui le concerne, qu'il n'ait aucune pertinence au regard de nos discussions sur l'application de la résolution 2118 (2013).

J'appelle donc tous ceux qui cherchent continuellement à fragiliser l'OIAC afin de permettre au régime syrien – et peut-être à eux-mêmes – de ne pas avoir à rendre des comptes, à mettre un terme à ces tentatives.

Je tiens simplement à exprimer mon plein accord avec ce que ma collègue des États-Unis a dit à propos de la réunion tenue en formule Arria le 28 septembre. Et je dirais que, si la Fédération de Russie était un tant soit peu intéressée par une discussion sincère sur les éléments de preuve, elle aurait assisté à la réunion qui a eu lieu pendant la présidence estonienne avec le Directeur général de l'OIAC et le Chef de l'Équipe d'enquête et d'identification, M. Santiago Oñate Laborde. Mais la délégation russe a refusé d'autoriser le Chef de l'Équipe d'enquête à présenter un exposé durant une réunion officielle du Conseil. Elle a ensuite pratiqué la politique de la chaise vide lors d'une réunion informelle à laquelle ont assisté tous les autres membres du Conseil.

Alors, maintenant que la délégation russe a plaidé aujourd'hui avec tant de passion en faveur de

la transparence, et puisqu'elle est disposée à proposer des intervenants dont la dernière participation à l'OIAC remonte à 18 ans, je ne doute pas qu'elle acceptera d'inviter M. Oñate Laborde à présenter un exposé au Conseil, afin que nous puissions débattre des éléments de preuve.

Maintenant, Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder le véritable propos de la présente réunion. Je tiens à remercier le Directeur général de l'OIAC pour son quatre-vingt-quatrième rapport mensuel (S/2020/961, annexe). En ce qui concerne le travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations, nous notons que le régime syrien lui a fourni des informations supplémentaires, y compris deux amendements à sa déclaration initiale. Incidemment, je le dis aux autres membres du Conseil, voilà pourquoi nous avons véritablement besoin de réponses aux questions qui sont en permanence soulevées par l'Équipe d'évaluation des déclarations. La déclaration de la Syrie n'est pas complète. Ces nouveaux amendements sont, comme je l'ai dit, une preuve supplémentaire que la déclaration initiale était inexacte. Et j'espère vivement que ces informations complémentaires contribueront à clarifier certaines des nombreuses questions en suspens. J'exhorte la Syrie à coopérer sans réserve avec l'OIAC pour progresser sur toutes les questions en suspens.

Comme nous l'avons dit le mois dernier (voir S/2020/902), les questions en suspens dans la déclaration de la Syrie sont importantes, et elles sont indissociables du respect de la Convention sur les armes chimiques par la Syrie. Tant que toutes les questions en suspens ne seront pas réglées, nous ne pourrons pas être sûrs que la Syrie aura éliminé complètement son programme d'armes chimiques. Ces préoccupations ne sont pas hypothétiques, *a fortiori* à la lumière des conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et, désormais, de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, selon lesquelles le régime syrien a utilisé des armes chimiques à sept reprises au moins depuis 2013.

Cela fait six ans que des questions sont en suspens concernant le respect des obligations de la Syrie, et après que l'Équipe d'enquête et d'identification eut de nouveau confirmé, en avril, l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien, nous avons accueilli avec satisfaction les mesures énergiques, proportionnées et raisonnables que le Conseil exécutif de l'OIAC a prises dans sa décision du 9 juillet. Dans cette décision, le Conseil exécutif donnait à la Syrie 90 jours pour se mettre en conformité avec la Convention sur les armes chimiques. La date limite

pour le faire est demain, et nous demandons à la Syrie de faire un dernier effort pour respecter la décision, résoudre les problèmes concernant sa déclaration et se mettre en conformité avec la Convention sur les armes chimiques.

Si le Directeur général constate que la Syrie n'a pas entièrement mis en œuvre les mesures prévues, il appartiendra à la Conférence des États parties de décider des mesures appropriées à prendre. L'emploi confirmé d'armes chimiques par le régime syrien constitue une violation de la résolution 2118 (2013), tout comme son incapacité persistante à respecter la Convention et à coopérer pleinement avec l'OIAC. Le Conseil doit réagir au non-respect de ses résolutions et à la menace évidente que cela représente pour la paix et la sécurité internationales.

Enfin, nous notons que vendredi dernier, le 2 octobre, la mission d'établissement des faits de l'OIAC a publié ses rapports sur les attaques présumées à l'arme chimique à Saraqeb en 2016 et à Alep en 2018. Nous continuons à étudier ces rapports dans le détail. Dans le cas de l'attaque présumée à Alep, en 2018, les conclusions de la mission d'établissement des faits semblent correspondre à l'évaluation que nous avons faite à l'époque selon laquelle il était fort peu probable que du chlore ait été utilisé comme cela était prétendu ou que l'opposition soit responsable de l'incident. Je pense qu'il aurait été utile que la Russie ou la Syrie fournissent à la mission d'établissement des faits, pour peu qu'elles en aient, des preuves d'une quelconque attaque.

Dans le cas du rapport sur Saraqeb, il existe des preuves suggérant une possible attaque au chlore par le régime syrien. Il y a des preuves attestant de la présence d'un hélicoptère, d'un baril d'explosifs rempli d'autre chose que des explosifs classiques et de l'exposition des victimes à une substance irritante présentant les mêmes caractéristiques que le chlore. Des éléments qu'on retrouve dans les attaques au chlore perpétrées par le régime, comme celles de Qaminas et de Sarmin en 2015, pour lesquelles le Mécanisme d'enquête conjoint a désigné le régime comme responsable. Dans le cas de Saraqeb, toutefois, le résultat de l'analyse de toutes les données disponibles par la mission d'établissement des faits ne permet pas d'établir si les produits chimiques ont été utilisés comme arme ou non. Nous nous contentons d'accepter la conclusion de la mission d'établissement des faits en l'absence d'autres preuves qui montreraient clairement si une attaque chimique a eu lieu ou non.

Nous nous félicitons que, comme pour son enquête sur l'attaque à l'arme chimique à Douma, la mission d'établissement des faits n'ait pas tiré de conclusions hâtives mais ait pris le temps de mener une enquête approfondie et de parvenir à des conclusions qui s'appuient sur tous les éléments de preuve disponibles. Nous encourageons toutes les parties à continuer de tout mettre en œuvre, en toute bonne foi, pour aider la mission d'établissements des faits dans ses investigations.

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que le représentant du Royaume-Uni a adressé certaines de ses observations non pas à la Russie mais à moi personnellement en tant que président du Conseil de sécurité, je me sens obligé de formuler les commentaires suivants.

Ce n'est pas moi qui ai proposé que nous votions sur la personne qui devait présenter un exposé. C'est le Royaume-Uni qui a proposé que nous mettions cette question aux voix, ce que j'ai fait en ma qualité de Président du Conseil de sécurité. À sa place, j'aurais remercié la présidence d'avoir mis cette question aux voix en utilisant la formulation qu'il a proposée, même si je suis absolument convaincu que l'argument concernant le libellé sous lequel la question devait être mise aux voix était tout à fait légitime. Il sait parfaitement que si une autre formulation avait été mise aux voix, il n'aurait pas gagné le vote.

En ce qui concerne le fait d'inviter le Directeur général Arias, ce qui a été évoqué aujourd'hui, je précise - et je parle à présent en ma capacité nationale - que c'est nous qui avons fait cette proposition. J'espère que lorsque celui-ci sera convié à présenter un exposé à la prochaine séance d'information périodique du Conseil sur la question des armes chimiques syriennes, le représentant du Royaume-Uni ne mettra pas cette question aux voix.

M^{me} DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

Je voudrais commencer par rappeler la position de Saint-Vincent-et-les Grenadines selon laquelle l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances, constitue une violation abominable du droit international. Les armes chimiques ne font pas de distinction entre les combattants et les civils, et elles causent des souffrances humaines inutiles. L'impunité pour leur utilisation ne

doit pas être encouragée par l'inaction, et les auteurs d'atrocités commises avec des armes chimiques doivent répondre de leurs crimes.

Par conséquent, les allégations d'utilisation d'armes chimiques ne doivent jamais être ignorées. En outre, les enquêtes doivent être menées de manière approfondie et conformément aux meilleures pratiques afin de garantir que toutes les conclusions résistent à un examen rigoureux. À cet égard, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) porte une lourde responsabilité sur ses épaules et doit donc prendre des mesures pour s'assurer que toutes les facettes de ses activités sont impartiales, indépendantes et exemptes de toute politisation. C'est en effet la seule façon de permettre aux États parties à la Convention sur les armes chimiques d'avoir pleinement confiance dans les capacités de cette organisation et de faire en sorte que celle-ci reste un organe multilatéral efficace.

Il ne fait aucun doute qu'il existe de nombreuses divergences de vues sur cette question; cependant, pour que des progrès soient réalisés et pour que la résolution 2118 (2013) soit pleinement appliquée, il est impératif que règnent la confiance, l'unité et la coopération. Il convient donc de cultiver ces éléments par l'attachement à un dialogue constructif et ouvert à tous et par la recherche de décisions fondées sur le consensus afin d'éviter une polarisation et des divisions supplémentaires.

Nous nous félicitons de voir que les contacts positifs sur ce dossier se poursuivent malgré les obstacles créés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous attendons avec intérêt la pleine reprise de tous les déploiements précédemment prévus. En attendant, nous saluons la détermination de l'OIAC à mener ses travaux importants avec la plus grande efficacité possible dans les circonstances actuelles.

Il demeure indispensable de clarifier toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale, et nous prenons acte des efforts que la Syrie et le Secrétariat technique continuent de déployer pour clore définitivement ce dossier.

Nous nous félicitons que l'OIAC, le Bureau des Nations pour les services d'appui aux projets et la Syrie se soient entendus pour proroger de six mois leur accord tripartite. Cet accord demeure utile et atteste de l'esprit de coopération qui est indispensable sur tous les aspects de ce dossier.

Comme indiqué précédemment, nous avons pris note de la décision du Conseil exécutif du 9 juillet

concernant la Syrie. Nous continuerons à suivre cette question de près et nous attendons avec intérêt les rapports qui paraîtront prochainement. Nous espérons en outre avoir une discussion de fond sur la question à la Conférence des États parties en novembre.

Notre détermination à faire en sorte que les sciences appliquées ne soient utilisées qu'exclusivement au service de la paix, du progrès et de la prospérité de l'humanité tout entière ne doit jamais faiblir. Il faut empêcher la mise au point, le stockage, le transfert ou l'emploi d'armes chimiques et la norme contre cette tactique de guerre répréhensible doit être préservée.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, dans l'introduction à votre longue citation, vous avez déclaré, en votre qualité de représentant national, que ceux qui contestaient la présence de M. Bustani ici jetaient la honte et le déshonneur sur le Conseil. Qu'il me soit donc permis de vous demander qui couvre le Conseil de honte et de déshonneur? Est-ce que ce sont les 12 pays du Conseil qui n'ont pas voté comme vous et ont essayé de faire en sorte qu'un ancien fonctionnaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui n'est pas en position de fournir des informations pertinentes aujourd'hui ne prenne pas la parole? Ou est-ce la Russie et la Chine?

Vous vous rappellerez qu'en 2018 (voir S/PV.8209), votre délégation s'était opposée à la présidence néerlandaise du Conseil lorsque celle-ci avait voulu inviter Zeid Ra'ad Al Hussein, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme - un fonctionnaire qui lui était en fonction - pour qu'il informe le Conseil des violations massives des droits de l'homme, des massacres, des disparitions, des viols en Syrie. Vous avez bloqué cet exposé. La Russie et la Chine ont empêché Zeid Ra'ad Al Hussein d'informer le Conseil, ce qui fut une véritable honte et un déshonneur pour le Conseil.

Qui couvre le Conseil de honte et de déshonneur? Est-ce les 13 pays autour de cette table qui, en juillet (voir S/2020/661), ont voté pour l'ouverture de trois points de passage dans le nord de la Syrie afin que l'aide humanitaire entre dans ce pays, ou est-ce la Chine et la Russie qui ont opposé leur veto à ce projet de résolution, mettant ainsi en danger la vie de 500 000 enfants, selon les chiffres de l'UNICEF?

Qui donc sème la honte et le déshonneur sur le Conseil? Est-ce les membres ici présents, ceux qui

adhèrent à la Convention sur les armes chimiques, ou est-ce la Russie qui, en 2018, a lancé une cyber-attaque contre l'OIAC à La Haye?

Qui a fait honte au Conseil ou qui a jeté le déshonneur sur le Conseil? Est-ce que ce sont les membres de la communauté internationale qui essaient de prévenir l'emploi d'armes chimiques et de protéger les populations ou est-ce que c'est la Russie, qui utilise des armes chimiques même contre ses propres citoyens, comme M. Navalny, M. Litvinenko et M. Skripal et sa fille?

Quand entendrons-nous de votre part, Monsieur le Président, à titre national, en votre qualité de représentant de la Fédération de Russie, un seul mot de condoléances pour les victimes des attaques chimiques qui ont visé la population syrienne, et qui ont entraîné la mort de plus de 1 000 personnes? Quand allons-nous vous entendre pleurer les victimes du régime d'Assad, dont il est fait état dans le procès tenu à Coblenz par des témoins qui indiquent que des milliers et des milliers de personnes ont été tuées dans les prisons d'Assad avant d'être enterrées dans des fosses communes? Quand allons-nous vous entendre exprimer votre chagrin à ce sujet? Quand allez-vous enfin exprimer votre appui à l'application du principe de responsabilité pour ces crimes commis par le régime syrien en vue d'ouvrir la voie à la réconciliation en Syrie, dont nous avons besoin de toute urgence?

Le Président (*parle en russe*) : Avant de donner la parole au représentant du Viet Nam, je voudrais rappeler une fois de plus que la question à laquelle le représentant de l'Allemagne a fait référence ne concernait pas le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à l'époque, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, mais plutôt le point de l'ordre du jour - à savoir si le Conseil de sécurité devait l'examiner ou non. Ce point n'a pas été adopté parce qu'il n'a pas reçu suffisamment de votes. Il ne peut donc pas nous dire que nous avons bloqué un intervenant qui devait s'exprimer devant le Conseil. Nous nous sommes opposés au point de l'ordre du jour. Ce sont deux choses différentes. La question est de savoir si quelqu'un a essayé de bloquer l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui, à savoir la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

Le représentant de l'Allemagne souhaite-t-il présenter une motion d'ordre?

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Vous m'avez répondu, Monsieur le Président, en votre

qualité de Président du Conseil de sécurité, donc je vous réponds maintenant, en votre qualité de Président. Je tiens à souligner que le résultat est le même - vous avez empêché le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de s'exprimer ici devant le Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Ce n'est pas par hasard que j'ai demandé si le représentant de l'Allemagne voulait intervenir pour une motion d'ordre. S'il souhaite faire une nouvelle déclaration, je peux lui donner la parole à la fin de la séance, mais s'il souhaite intervenir pour une motion d'ordre, je suis obligé de lui donner la parole immédiatement. Pour la prochaine fois, je voudrais informer le représentant de l'Allemagne que s'il souhaite dire quelque chose ou faire un commentaire sur mes remarques, je peux lui donner la parole et il est libre de le faire, mais cela doit se faire dans le respect de la procédure.

M. Phan (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

Je voudrais tout d'abord réitérer que ma délégation condamne dans les termes les plus fermes l'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par qui que ce soit, en quelque lieu que ce soit, dans quelques circonstances que ce soit et pour quelque raison que ce soit. Il ne fait aucun doute que l'emploi de ces armes constitue une violation flagrante du droit international et fait peser une menace inacceptable sur la vie et le cadre de vie de civils innocents.

Le Viet Nam estime qu'en tant qu'États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), nous partageons tous le même objectif et nous avons la même responsabilité, à savoir mettre pleinement en œuvre la Convention. Par conséquent, nous voudrions réaffirmer notre appui aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) visant à aider les États parties à mettre pleinement en œuvre la Convention. Ce faisant, l'OIAC et tous ses mécanismes compétents doivent agir dans le plein respect de la Convention. Les enquêtes sur tout emploi présumé d'armes chimiques doivent permettre d'établir les faits, de déterminer les violations éventuelles et de dissuader la commission d'autres violations à l'avenir. Pour atteindre ces objectifs, les enquêtes doivent être complètes, objectives, impartiales et non politisées afin d'établir les faits définitivement et incontestablement.

En ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie, nous voudrions souligner les points suivants.

Avant tout, la poursuite de la coopération entre l'OIAC et la Syrie doit être une priorité. S'il est vrai que le Secrétariat technique de l'OIAC et les autorités syriennes compétentes coopèrent depuis 2013, il reste beaucoup de progrès à faire pour régler toutes les questions en suspens.

Le Viet Nam prend note du fait qu'au cours de la période à l'examen, le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie sont restés en contact. Nous prenons également note des nouvelles mesures prises par le Gouvernement syrien pour régler les questions en suspens relatives à sa déclaration initiale. Il s'agit notamment d'informations complémentaires relatives à 8 des 22 questions en suspens, y compris des amendements à la déclaration initiale de la Syrie, ainsi que du fait que l'Équipe d'évaluation des déclarations est actuellement en déploiement en Syrie.

La déclaration initiale est une étape importante dans la mise en œuvre de la CIAC. Elle a une incidence importante sur la coopération entre un État partie et l'OIAC, et constitue un domaine de coopération. Par conséquent, nous appelons l'Autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC à continuer à prendre des mesures sérieuses pour renforcer leur coopération.

Deuxièmement, l'unité - notamment celle du Conseil - en ce qui concerne cette question est d'une importance primordiale. Nous déplorons les désaccords entre les parties sur le dossier des armes chimiques en Syrie. Nous estimons qu'il est essentiel de garantir la coopération et de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes concernées. Plus important encore, nous devons garantir une approche constructive, impartiale et non politisée pour ouvrir la voie à des progrès supplémentaires.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je regrette vivement le résultat du vote de procédure qui vient d'avoir lieu et le fait que M. Bustani n'ait pas pu présenter un exposé au Conseil. Comme je l'ai déjà dit, certains acteurs extérieurs qui ont été invités à prendre la parole devant le Conseil lors de séances précédentes, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, ne font pas le poids face à M. Bustani en termes de professionnalisme et de représentativité. Néanmoins, certains pays, dont l'Allemagne, ont réagi très favorablement à l'invitation de ces personnes,

mais aujourd'hui, ils ont empêché M. Bustani de faire un exposé. L'hypocrisie flagrante dont font preuve les représentants de l'Allemagne et d'autres pays est tout simplement époustouflante.

Tout à l'heure, la délégation chinoise vous a proposé, Monsieur le Président, de mettre aux voix l'objection présentée par le Royaume-Uni, mais vous n'avez pas écouté notre point de vue. Au lieu de cela, vous avez pris la décision, en votre qualité de Président, de mettre immédiatement aux voix la question de savoir si M. Bustani devait être autorisé à présenter un exposé au Conseil. Le Président du Conseil de sécurité a le droit de se prononcer sur les questions de procédure, et la Chine respecte cela. La Chine l'a fait pour préserver l'autorité du Président, pour éviter des retards et pour permettre au Conseil de poursuivre ses travaux comme d'habitude le plus rapidement possible. J'espère que les autres délégations, dans le cadre des délibérations futures du Conseil, feront également preuve de respect et de coopération, ainsi que d'esprit d'ouverture et d'inclusion en ce qui concerne d'autres questions, et de cohérence s'agissant de leurs positions.

Je dois dire que, dans sa déclaration, le représentant de l'Allemagne n'a pas du tout évoqué la question des armes chimiques en Syrie. Il n'a fait que lancer des attaques contre d'autres membres du Conseil. Il a utilisé le Conseil en tant que tribune pour se défouler et exprimer son mécontentement. Cette approche n'est pas du tout constructive. Au moins, le représentant du Royaume-Uni, après avoir expliqué pourquoi il n'était pas d'accord, a exposé sa position sur la question des armes chimiques en Syrie. Si des membres du Conseil viennent ici pour attaquer d'autres membres au lieu de discuter de la question à l'examen, comment pouvons-nous parler d'unité au sein du Conseil? De quelle autre manière le Conseil de sécurité peut-il jouer un rôle?

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

La Chine note que le Gouvernement syrien a maintenu une bonne communication et une bonne coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Selon le dernier rapport mensuel de l'OIAC (S/2020/961, annexe), le Gouvernement syrien a récemment fourni des informations sur 8 des 22 questions en suspens et a apporté deux modifications à sa déclaration initiale. L'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Gouvernement syrien ont prolongé de six mois leur accord de coopération tripartite. Ces évolutions positives méritent d'être reconnues.

La Chine comprend l'inquiétude de la Syrie quant à la détérioration des échantillons connexes dans le Laboratoire de l'OIAC. Il faut espérer que le Secrétariat technique résoudra correctement cette question avec la Syrie, notamment par la poursuite des réunions techniques.

La question des armes chimiques est d'une grande importance. La Chine soutient l'OIAC dans l'exécution de son mandat sur la base de Convention sur les armes chimiques, dans la réalisation d'une enquête complète, objective et équitable sur l'utilisation présumée d'armes chimiques, et dans la production, sur la base de faits établis, de certaines conclusions qui résistent à l'épreuve de l'histoire et sont exemptes d'interférences et de préjugés politiques.

À la réunion organisée selon la formule Arrria la semaine dernière, les trois intervenants ont mis en doute différents aspects du rapport d'enquête. Il faut espérer que l'OIAC prêtera attention aux informations et aux opinions partagées par les trois experts et donnera une réponse professionnelle, scientifique et convaincante. Je dois souligner que ce n'est que lorsque les faits et la science sont respectés que la vérité peut être trouvée, qu'il peut y avoir une réelle application de la résolution 2118 (2013) et que l'autorité de l'OIAC peut être sauvegardée.

La Chine s'oppose à ce que l'on saute à des conclusions lorsqu'il y a un manque de preuves bien établies et lorsqu'il y a une pléthore de doutes. Cela ne contribuera pas à régler la question des armes chimiques syriennes. Cela sapera également la confiance mutuelle entre les parties syriennes et affectera négativement la dynamique de la recherche d'une solution politique à la question syrienne.

En attendant, le Directeur général de l'OIAC et le Secrétariat technique devraient faire pression pour renforcer le dialogue et la consultation entre les États parties à la Convention sur les armes chimiques et respecter la tradition qui consiste à fonder les décisions sur le consensus. Pousser à un vote alors qu'il existe de grandes différences entre les parties ne ferait qu'aggraver la confrontation entre les États parties, saperait l'atmosphère de coopération et porterait atteinte à l'autorité et aux intérêts à long terme de l'OIAC.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration sur ce point de l'ordre du jour, je voudrais commencer par aborder les points relatifs au vote de procédure qui a eu lieu précédemment.

Nous regrettons que cette question particulière ait dû faire l'objet d'un vote de procédure. Si nous reconnaissons les positions des membres du Conseil de sécurité concernant la proposition d'inviter M. José Bustani à faire un exposé à la séance d'aujourd'hui, nous pensons également que cette méthode aurait dû faire l'objet d'une discussion constructive entre les membres du Conseil et que nous aurions également dû faire preuve d'une plus grande souplesse.

L'Indonésie estime que toute proposition visant à inclure un intervenant dans les séances d'information du Conseil de sécurité doit être basée sur une considération globale de la valeur ajoutée éventuelle que cela pourrait apporter à la discussion en cours sans ajouter plus de complexité à la question. Dans le même temps, ma délégation apprécie tout effort visant à assurer une discussion approfondie de l'application de la résolution 2118 (2013) en ayant recours à divers intervenants ou sources afin de faire progresser ce dossier. Nous espérons sincèrement que nous pourrions poursuivre la discussion de manière plus constructive à l'avenir, en vue de soutenir la pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Toutes les parties doivent faire preuve de souplesse et de sagesse, et la chose la plus importante sur laquelle nous devrions nous concentrer est le fond de cette question.

Je passe maintenant au point de l'ordre du jour.

Comme toujours, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu pour son exposé. Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile pour elle d'informer le Conseil chaque mois avec seulement quelques éléments nouveaux - ou parfois aucun élément nouveau - à rapporter. Toutefois, nous comprenons également que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la République arabe syrienne poursuivent leur coordination afin de faire progresser et de clore ce dossier, ce que le Conseil doit soutenir en permanence. Ce dossier est en effet une affaire délicate. Nous connaissons tous la dynamique à La Haye et à New York. C'est dans ce contexte que je souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, il est urgent que toutes les parties concernées redoublent d'efforts pour faire avancer ce dossier. Cela fait sept ans que la résolution 2118 (2013) a été adoptée, en septembre 2013, et nous sommes maintenant saisis du quatre-vingt-quatrième rapport du Directeur général de l'OIAC (S/2020/961, annexe). Je me demande parfois combien de rapports supplémentaires nous devrions nous attendre à voir. Là encore, nous

reconnaissons qu'il s'agit d'un processus technique très complexe.

Nous notons que l'Équipe d'évaluation des déclarations poursuit ses efforts visant à clarifier toutes les questions en suspens par rapport à la déclaration initiale, et que l'autorité nationale syrienne a fourni davantage d'informations concernant les questions en suspens. L'Équipe d'évaluation des déclarations étant actuellement active et déployée en République arabe syrienne, nous espérons que nous pourrions être informés de progrès plus importants lors de notre prochaine séance.

Deuxièmement, outre les aspects techniques, cette question devra également être traitée avec tact et prudence sur le plan diplomatique. Il est impératif que toutes les parties, y compris le Conseil, se montrent cordiales et prévenantes les unes envers les autres lors de l'examen de ce dossier particulier. Des mesures concrètes fondées sur un engagement constructif sont nécessaires si nous voulons progresser.

Troisièmement, ma délégation prend note des activités en cours de la mission d'établissement des faits en Syrie en ce qui concerne divers incidents et, comme l'a dit la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu, la mission d'établissement des faits a récemment publié deux rapports. Nous notons également que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses investigations. L'Indonésie tient à souligner à nouveau qu'il est crucial que toutes les enquêtes soient menées de manière exhaustive, impartiale et concluante, sur la base de sources vérifiées et crédibles.

Nous apprécions que le Secrétariat de l'OIAC poursuive les activités prévues par son mandat en ce qui concerne le programme syrien d'armes chimiques, malgré l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus. Il est donc plus important que jamais d'assurer la sécurité du personnel sur le terrain.

En conclusion, l'Indonésie condamne dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques et l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes par quiconque, en tout lieu, en toute circonstance et pour quelque raison que ce soit.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne le débat sur l'intervenant invité, je pense qu'il est temps pour nous tous de respirer profondément. En vérité, il est de notre responsabilité, en tant que Conseil de sécurité, de nous investir davantage dans la recherche d'un consensus que

dans l'approfondissement des divisions, en particulier sur une question de longue date sur laquelle il est urgent de réfléchir tant aux progrès significatifs réalisés qu'à l'importance de maintenir la réputation du Conseil et sa capacité à trouver des solutions.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe pour les précieuses informations qu'elle nous a fournies cet après-midi.

Avant tout, la République dominicaine réaffirme son engagement en faveur de l'élimination totale et définitive des armes chimiques dans toutes les régions du monde. L'utilisation de ces armes constitue une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire, et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons donc dans les termes les plus forts toute utilisation d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit.

Dans le même temps, nous réitérons notre soutien et notre confiance à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour son travail objectif, ainsi qu'à son équipe de professionnels dans leur difficile tâche de reléguer l'utilisation des armes chimiques au passé, grâce aux diverses activités de contrôle et de surveillance globale visant à prévenir la mise au point et l'utilisation de ces armes, et aux efforts de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC pour identifier et tenir responsables les auteurs d'attaques utilisant des produits chimiques toxiques.

Nous ne pouvons manquer de souligner que la coopération de la République arabe syrienne avec l'OIAC est vitale pour clore ce dossier, garantir l'élimination totale des armes chimiques sur le territoire syrien et prévenir leur utilisation, conformément aux dispositions de la résolution 2118 (2013). À cet égard, et en ce qui concerne les mises à jour contenues dans le quatre-vingt-quatrième rapport mensuel de l'OIAC (S/2020/961, annexe), que nous examinons cet après-midi, nous nous félicitons de constater que les autorités syriennes ont fourni des informations sur 8 des 22 questions en suspens, y compris deux amendements à la déclaration initiale. Nous espérons que ces informations pourront contribuer de manière significative à clarifier les lacunes et les incohérences de cette déclaration, entre autres, et que cet échange d'informations entre les autorités syriennes et l'OIAC se poursuivra et se renforcera afin de régler de façon viable toutes les questions qui se posent de longue date, conformément au plan d'action proposé par le Directeur général.

Nous encourageons par ailleurs la Syrie à solliciter l'aide du Secrétariat technique afin de définir les modalités qui lui permettront de satisfaire aux exigences énoncées dans la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet, sur la base des conclusions préoccupantes du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Nous considérons également qu'il est très important que la communauté internationale ne ménage aucun effort pour promouvoir la responsabilité en cas d'utilisation d'armes chimiques. Nous ne saurons tolérer que les auteurs de ces crimes continuent de bénéficier de l'impunité. Ils doivent être tenus responsables et traduits en justice, qu'ils soient des acteurs étatiques ou non étatiques. En outre, si nous voulons atteindre notre objectif premier, nous devons préserver l'intégrité et l'autorité de l'OIAC, car elle est l'organe d'exécution de la Convention. À cette fin, l'unité du Conseil de sécurité est fondamentale. Il est impératif que nous revenions à la voie du consensus sur ce dossier et que nous adoptions une démarche constructive afin de réaliser les progrès nécessaires de manière générale.

Pour terminer, le peuple syrien souffre des ravages d'un long et terrible conflit qui a engendré des violations flagrantes des droits de l'homme, notamment l'utilisation aveugle d'armes chimiques, entraînant des blessures graves et la mort d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est pourquoi nous devons résolument œuvrer à aplanir nos divergences de vues et tenter de parvenir à une solution de compromis afin que les armes chimiques soient complètement éliminées du territoire syrien et que nous n'ayons plus à déplorer de victimes de ce crime atroce.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je ne m'appesantirai pas trop longuement sur le vote auquel on a dû être procéder aujourd'hui. Il est regrettable que nous ayons dû voter sur la participation d'un intervenant. Ma délégation serait la dernière à vouloir étouffer toute opinion qui devrait ou doit être présentée au Conseil, ou que d'autres estiment devoir être présentée au Conseil, pour autant qu'elle soit pertinente. Nous considérons que M. Bustani, en tant qu'ancien Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), comprend parfaitement ses procédures, notamment son fonctionnement et la manière de traiter avec les États dotés d'armes chimiques, anciens et actuels. C'est pourquoi nous n'étions pas disposés à accepter que l'on étouffe quelque opinion que ce soit, que nous soyons d'accord ou non.

Nous n'aurions pas nécessairement été d'accord avec ses opinions, mais nous aurions voulu les entendre.

Cela dit, qu'il me soit permis de poursuivre ma déclaration.

L'Afrique du Sud remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé et des informations qu'elle a fournies au Conseil.

L'Afrique du Sud appuie fermement le multilatéralisme et l'état de droit international, ce qui inclut l'application non discriminatoire et cohérente des dispositions des instruments multilatéraux pertinents et la préservation des normes internationales contre les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. L'utilisation d'armes chimiques porte atteinte aux normes internationales contre la fabrication, l'utilisation et le stockage de telles armes, établies dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. À cet égard, l'Afrique du Sud réaffirme sa position de longue date contre l'emploi de ces armes. Aucune cause ne pourra jamais justifier l'utilisation d'une quelconque arme de destruction massive par qui que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit.

L'Afrique du Sud reste attachée à ses obligations internationales en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et membre de l'OIAC. L'utilisation présumée d'armes chimiques par un État partie à la Convention sur les armes chimiques est une question très grave qui constituerait une violation substantielle des obligations découlant de la Convention. Afin de garantir que les États parties respectent leurs obligations, il est impératif qu'ils aient une foi et une confiance totales dans les travaux et les processus de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Comme elle est la seule autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine, les ingérences extérieures dans son travail ne sauraient être tolérées. Les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent donc unir leurs forces pour préserver la norme internationale contre les armes chimiques et les dispositions de la Convention, ainsi que pour assurer sa mise en œuvre cohérente et non discriminatoire.

Comme elle l'a indiqué à maintes reprises, l'Afrique du Sud continuera à œuvrer en faveur de la dépolitisation des structures de gestion et de décision pertinentes établies dans le cadre de la Convention. Nous nous emploierons également à faire en sorte les États parties soient tenus de répondre de toute violation de leurs obligations, sur la base de preuves crédibles, impartiales et irréfutables.

Pour terminer, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que nous devons nous efforcer d'aborder la situation en Syrie de manière globale, en faisant converger les volets politiques, humanitaires et armes chimiques vers une seule et même voie unifiée menant à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme en Syrie. La seule solution durable à la question syrienne reste la réalisation d'un règlement politique par le biais d'un dialogue inclusif mené par les Syriens et reflétant la volonté du peuple syrien.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Tout d'abord, je souhaiterais remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et sur l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie. Pour mon pays, ceci est un thème très important qui exige l'attention permanente du Conseil.

Quant à l'opportunité d'un exposé par M. Bustani, la Belgique pense qu'il n'a pas l'expérience requise du sujet à l'ordre du jour d'aujourd'hui, notamment la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). En effet, il aurait été plus pertinent d'inviter le responsable actuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ainsi que le chef de l'Équipe d'enquête et d'identification.

La Belgique condamne toute utilisation d'armes chimiques n'importe où, par n'importe qui et pour n'importe quelle raison. L'utilisation d'armes chimiques est tout simplement inacceptable. C'est une violation du droit international.

Dans la déclaration de la Présidente S/PRST/2019/14, adoptée le 22 novembre 2019, le Conseil a affirmé que la prolifération d'armes chimiques, ainsi que leurs vecteurs, constituent une menace à la paix et la sécurité internationales. Dans cette même déclaration, le Conseil a également réaffirmé son soutien à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), ainsi qu'au travail de l'OIAC. Le Conseil devrait agir conformément à ses déclarations.

Nous devons redoubler d'efforts afin d'amener la Syrie à respecter ses obligations en tant qu'État membre de l'OIAC. Les autorités syriennes devraient fournir des explications claires sur les écarts et les incohérences dans leur déclaration initiale. Toute ambiguïté dans sa déclaration laisse ouverte la possibilité à la Syrie de stocker des armes chimiques et, potentiellement, de

les utiliser contre son propre peuple. La mise en œuvre complète par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention est essentielle. Le Conseil devrait continuer d'exiger de la Syrie la mise en œuvre complète et immédiate de la résolution 2118 (2013). La Syrie doit garantir l'accès, la liberté de mouvement et une conduite sans entraves des travaux de l'OIAC.

Il a été établi par plusieurs enquêtes indépendantes que les autorités syriennes ont utilisé des armes chimiques contre le peuple syrien. L'utilisation de produits chimiques comme armes ne peut, sous aucun prétexte, rester impunie. La justice est essentielle pour prévenir une réémergence des armes chimiques. L'utilisation d'armes chimiques est un crime de guerre et, depuis 2010, cela ne fait aucune différence que ce crime se déroule dans un conflit international ou interne. Nous appelons tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'amendement à la Cour pénale internationale afin de renforcer la capacité internationale de combattre l'impunité. Nous appelons les États à continuer à soutenir le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Enfin, le Conseil ne devrait pas accepter les campagnes de désinformation de certains États Membres. La Belgique réaffirme une fois de plus son soutien sans faille à l'OIAC et au Directeur général Arias. Nous attendons avec impatience le Conseil exécutif à La Haye et la présentation du rapport sur les mesures que la Syrie a prises pour mettre pleinement en œuvre la Convention sur les armes chimiques.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à dire, au nom de ma délégation, que nous regrettons avoir dû voter aujourd'hui sur la participation de M. Bustani à la séance de ce jour pour présenter un exposé au Conseil de sécurité. Il aurait été préférable que nous fassions tous preuve de souplesse et que nous tentions d'obtenir un consensus sans tensions ni divisions. Cette situation n'aide pas le Conseil de sécurité à progresser dans le traitement de ce dossier très complexe et sensible. Je voudrais à mon tour remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé complet.

Je réaffirme la détermination de la Tunisie à veiller à l'interdiction des armes chimiques grâce au régime établi par la Convention sur les armes chimiques et son instance d'exécution, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Tunisie

réaffirme sa position ferme, ancrée dans des principes, et condamne dans les termes les plus forts l'utilisation d'armes chimiques par qui que soit, où que ce soit, et pour quelque raison que ce soit. La Tunisie souligne que les personnes impliquées dans ces crimes doivent en répondre. L'utilisation de produits chimiques comme armes représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et viole la résolution 2118 (2013) et la Convention sur les armes chimiques.

La Tunisie est favorable aux importantes activités techniques de l'OIAC, conformément à son mandat, qui ont conduit à l'élimination du stock d'armes chimiques déclaré par la Syrie. Nous nous félicitons de la coopération en cours entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC, en dépit des défis soulevés par la maladie à coronavirus. La Tunisie salue également le fait que l'Équipe d'évaluation des déclarations ait repris ses travaux en Syrie. Nous insistons sur la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel. Nous exhortons le Gouvernement syrien à poursuivre son dialogue et sa coopération avec l'OIAC dans un esprit d'engagement constructif et de confiance mutuelle, afin d'accélérer le règlement des questions en suspens et de garantir le plein respect de ses obligations internationales.

La Tunisie réaffirme qu'il faut enquêter – de manière complète, impartiale et transparente – sur toutes les allégations d'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes. Il faut donc faire preuve d'attention et de prudence au regard des machinations de groupes terroristes, notamment ceux inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité, à plus forte raison au vu de l'intensification de la menace terroriste en Syrie. Je tiens à rappeler que le terrorisme chimique en Syrie est désormais une réalité, puisqu'il a été prouvé que l'État islamique d'Iraq et du Levant a utilisé des armes chimiques en Syrie et en Iraq en 2015 et 2017. La Tunisie souligne que la Convention sur les armes chimiques est un cadre multilatéral, complet et équilibré, fondé sur le consensus et la coopération, conçu pour mettre fin à l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins offensives et pour interdire ce type d'armes de destruction massive.

Il incombe à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de travailler collectivement et dans l'unité pour assurer la continuité, l'indépendance et l'efficacité du régime de non-prolifération et pour clore le dossier des armes chimiques en Syrie. Nous réaffirmons que le règlement de la crise en Syrie doit être un processus dirigé par les Syriens et facilité par

l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), qui mette fin à l'ingérence extérieure et à la présence de groupes terroristes tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Nakamitsu pour son exposé qui démontre, s'il en était encore besoin, que le régime syrien continue de se soustraire à ses obligations internationales. Sinon, pourquoi serions-nous réunis encore aujourd'hui, après la réunion de lundi dernier?

Contrairement à ce que certains prétendent, le dossier chimique syrien n'est pas clos. Et je le dis ici avec une grande fermeté, ce dossier demeurera une priorité pour la France tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et sur l'état des stocks syriens. Il en va de la sécurité des populations civiles.

L'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime contre son propre peuple est un fait incontestable, confirmé à plusieurs reprises par les équipes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU. Encore tout récemment, le 8 avril, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a publié, au terme d'une investigation rigoureuse, un rapport accablant sur les attaques menées à l'arme chimique par les unités de l'armée de l'air du régime. Après la Ghouta, après Khan Cheïkhoun, après Douma, c'est désormais Latamné; mais combien d'autres encore?

En 2013, le régime syrien s'était engagé à coopérer en transparence et de bonne foi avec l'OIAC. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas tenu parole. Six ans après la résolution 2118 (2013), nous n'avons toujours pas de certitudes sur l'état des stocks chimiques syriens. Il est grand temps que les engagements pris soient enfin respectés. Cela passe notamment par l'autorisation de l'accès à son territoire aux experts de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC. C'est d'ailleurs le sens de la décision qui a été prise par le Conseil exécutif de l'OIAC, en juillet dernier, portée par la France au nom de 40 délégations, et qui donne à la Syrie 90 jours pour redresser la situation.

Je pose pour ma part deux questions très simples. Le régime prétend qu'il n'a rien à cacher, alors pourquoi ne coopère-t-il pas avec l'OIAC? Le régime prétend avoir détruit ses stocks en 2014, alors d'où viennent les armes chimiques qui ont été utilisées en Syrie depuis?

La semaine dernière j'ai assisté à une réunion organisée selon la formule Arria qui avait pour seul

objectif de continuer à propager la désinformation et à fragiliser l'OIAC. Il est indigne, je le dis avec force, de chercher à discréditer cette organisation professionnelle et rigoureuse sous prétexte que ses conclusions ne concordent pas avec la version que la Syrie et certains membres permanents du Conseil de sécurité veulent donner des faits. Le professionnalisme et l'impartialité de l'OIAC sont à nouveau démontrés par la publication de deux rapports de la mission d'établissement des faits sur les incidents de Saraqeb en 2016 et d'Alep en 2018. Après avoir étudié tous les éléments disponibles, elle a conclu que l'emploi de produits chimiques comme arme ne pouvait être confirmé.

L'emploi d'armes chimiques est un crime qui menace l'humanité tout entière et la réémergence des armes chimiques figure parmi les plus graves menaces que nous ayons à traiter. Le Conseil l'a rappelé dans des termes clairs en novembre 2019. L'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il ne peut y avoir aucune impunité. Et c'est pourquoi la France porte depuis 2018, avec 39 autres pays et l'Union européenne, le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Restaurer la crédibilité du régime d'interdiction, c'est aussi l'une des conditions d'une paix juste et durable en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015).

Pour conclure, Monsieur le Président, je dois vous dire que je regrette vivement que vous ayez décidé d'ignorer un vote démocratique du Conseil. Le fait que le résultat de ce vote vous ait déplu ne vous autorisait pas à abuser de votre fonction de président.

Quant à M. Bustani, qui nous était présenté comme un expert fiable et indépendant, je ne suis pas sûr que vous lui ayez rendu un grand service, à lui et à sa crédibilité, en lui servant de porte-voix. Les masques sont tombés. Je crois qu'il s'est invité à rejoindre la petite cohorte des intervenants de vos réunions organisées régulièrement selon la formule Arria.

Le Président (*parle en russe*) : Une fois de plus au cours de la présente séance, la présidence du Conseil a été vivement admonestée. Je ne répondrai pas à ces réprimandes en ma qualité de Président du Conseil mais à titre national dans le cadre d'un droit de réponse que je ferai à la fin de la séance.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que cette discussion sur la grave question de l'emploi d'armes chimiques ait déraillé en début de séance du fait de la présidence du Conseil. Pour ce qui est de la procédure, nous souscrivons aux arguments de fond qui ont été avancés aujourd'hui par les représentants du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Nous notons que, une fois de plus, le rapport mensuel (S/2020/961, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) indique que les questions en suspens concernant la déclaration de la Syrie sur les armes chimiques demeurent non résolues. Cela signifie qu'après six ans, nous n'avons toujours pas l'assurance que la Syrie a déclaré et détruit toutes ses armes chimiques et leurs installations de production. Nous ne pouvons pas être sûrs que de nouvelles attaques n'auront pas lieu. En fait, ce risque reste élevé.

Plusieurs missions d'établissement des faits indépendantes mandatées par l'ONU et par l'OIAC ont confirmé que des armes chimiques ont été utilisées à de multiples reprises en Syrie depuis que la République arabe syrienne a fourni sa déclaration. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont maintenant confirmé que le régime d'Al-Assad a employé à sept reprises des armes chimiques contre le peuple syrien. Le non-respect par le régime syrien de ses obligations internationales continue donc de constituer une menace directe pour le peuple syrien et pour la paix et la sécurité internationales. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir et de prendre des mesures de rétorsion.

L'Estonie se félicite de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet, qui a répondu de manière responsable et avec fermeté au non-respect par la Syrie de la Convention sur les armes chimiques et fixé un délai pour que la Syrie s'acquitte de ses obligations. Nous sommes préoccupés d'apprendre qu'il n'y a pas encore de réponse de la République arabe syrienne concernant le respect des obligations fixées par la décision du Conseil exécutif. Nous demandons à la Syrie de se conformer à cette décision dans les délais prévus.

Outre le mépris flagrant de la Syrie pour ses obligations internationales, nous sommes maintenant confrontés à un autre défi pour le régime de non-prolifération des armes chimiques et la mise en œuvre de

la résolution 2118 (2013). Je fais référence à la campagne de désinformation systématique et ciblée visant à discréditer et à fragiliser le Secrétariat technique de l'OIAC et ses mécanismes d'enquête.

Il est regrettable qu'au lieu de s'attacher à débattre au sein du Conseil de la manière de promouvoir l'application du principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité pour ces crimes effroyables, la Fédération de Russie fasse tout ce qui est en son pouvoir pour détourner l'attention et rejeter la responsabilité sur d'autres. C'est ce qui s'est produit à nouveau aujourd'hui et c'est ce qu'on a pu voir au grand jour à l'occasion de la réunion organisée selon formule Arrria la semaine dernière, durant laquelle les organisateurs et les intervenants qu'ils avaient choisi nous ont servi une version des faits et des discours tout à fait erronés sur le programme d'armes chimiques syrien et sur des incidents spécifiques. Parallèlement, nos collègues russes et chinois ont décidé de ne pas assister à la réunion périodique du Conseil de sécurité en mai. Or la participation du Directeur général de l'OIAC, M. Arias, et du Coordonnateur de l'Équipe d'enquête et d'identification, l'Ambassadeur Oñate, était l'occasion d'en savoir davantage sur le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification.

La question a déjà été posée lors de précédentes réunions du Conseil de sécurité, mais je vais la poser à nouveau : qui profite de cette campagne de désinformation? À qui profite-t-elle pour qu'on fragilise ainsi de manière délibérée l'organisation la plus compétente pour traiter de la question des armes chimiques? La réponse est très claire. Elle profite à ceux qui veulent dissimuler leurs crimes et à leurs alliés; à ceux qui utilisent ou prévoient d'utiliser des armes chimiques et qui veulent s'en tirer en toute impunité. Il est dans leur intérêt de semer la méfiance et la confusion afin de rendre plus difficiles toute condamnation, toute application du principe de responsabilité et toute réponse ferme de la communauté internationale.

Dernier point, l'Estonie a entièrement confiance dans le travail professionnel, impartial et indépendant du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses mécanismes d'enquête. Nous appelons le régime syrien à coopérer activement et pleinement avec eux. Nous demandons également à la Fédération de Russie de faire, d'urgence et en toute transparence, toute la lumière sur les circonstances de l'empoisonnement de M. Navalny par un agent chimique neurotoxique du groupe Novitchok, et d'en tenir le Conseil de sécurité informé.

Le Président (*parle en russe*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais faire deux commentaires.

Premièrement, pour répondre à la remarque du représentant de la France qui a estimé que j'avais outrepassé mon autorité en tant que président, je voudrais signaler, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, que non seulement je n'ai pas outrepassé mon autorité, mais que je n'en ai même pas fait pleinement usage. Si, sans enfreindre en aucune manière le règlement intérieur, j'avais pleinement fait usage de mes prérogatives, le résultat du vote aurait été tout autre.

Je m'exprime à présent en ma qualité nationale. Par ce vote, nous nous sommes couverts de déshonneur. Pour la première fois au Conseil de sécurité, nous avons voté sur la présence d'un intervenant. Cela en dit long sur la crainte de certains membres d'entendre la vérité et sur leur manque d'assurance. C'est ce qu'indiquent également toutes les déclarations que j'ai entendues aujourd'hui. Je le redis, je parle ici en ma qualité de représentant de la Russie. Et je demande au représentant de la France de s'abstenir de me suggérer ce que je dois ou non dire dans mes déclarations à titre national.

Pour répondre au représentant de l'Estonie, je voudrais préciser, à titre national, que nous serons très heureux de participer à une séance publique avec le Directeur général Arias la prochaine fois qu'il viendra présenter un exposé au Conseil de sécurité, ce qui, je l'espère, sera le cas dès le mois prochain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, vous et votre pays ami pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous avons toute confiance dans votre direction compétente des travaux du Conseil et dans le fait que les positions de la Fédération de Russie se fondent sur les principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie d'avoir organisé cette séance publique sur la question dite « des armes chimiques ». Nous sommes d'accord avec ce que vous avez dit il y a quelques jours, Monsieur le Président, à savoir que nous n'avons rien à cacher et rien à craindre. En effet, nous

avons beaucoup d'informations et de vérités relatives à ce dossier. Il faudrait donner au public la possibilité d'examiner ces vérités, loin des opinions tendancieuses et hostiles et loin des mensonges que répandent certains pays occidentaux et leurs médias.

Je tiens également à réitérer l'appui de mon pays à la Fédération de Russie face aux allégations occidentales concernant la soi-disant affaire Navalny et, avant cela, l'affaire Skripal.

À l'initiative des Missions permanentes de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, qui est à saluer, le Conseil de sécurité a organisé, le 28 septembre, une réunion selon la formule Arria sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cette réunion a été une occasion très importante d'écouter les témoignages et les exposés d'experts en la matière, dont M. Ian Henderson, un des inspecteurs les plus expérimentés de l'OIAC, qui a travaillé pendant plus de 12 ans pour cet organisme. M. Henderson était chef de l'équipe qui a participé à l'enquête sur l'incident de Douma et s'est rendu plusieurs fois en Syrie dans le cadre des visites de la mission d'établissement des faits. Parmi ces experts figuraient également M. Theodore Postol, professeur émérite de sciences, technologie et sécurité internationale au Massachusetts Institute of Technology, et M. Aaron Maté, journaliste indépendant et collaborateur du site The Grayzone et du périodique *The Nation*.

Ces exposés et les informations scientifiques fiables et très importantes qu'ils ont fournies ont mis en évidence le degré de politisation imposé par certains gouvernements occidentaux aux travaux de l'OIAC à l'effet d'utiliser l'OIAC comme instance pour fabriquer des accusations et ensuite justifier des agressions - tantôt unilatérales, tantôt trilatérales - contre la Syrie, pour atteindre les objectifs qu'ils n'ont pas pu réaliser par leur investissement dans le terrorisme et leur appui illimité et multiforme à ce terrorisme, et essayer d'étouffer le peuple syrien par des mesures coercitives unilatérales.

Naturellement, et comme le dit le proverbe bien connu, « On peut amener un cheval à l'abreuvoir, mais on ne peut pas le forcer à boire », les représentants de certains gouvernements occidentaux n'ont pas voulu écouter des vérités scientifiques indéniables, tout simplement parce qu'ils maintiennent sans relâche, en principe, leurs positions hostiles et tentent de couvrir les crimes des organisations terroristes et leur

utilisation d'armes chimiques et de gaz toxiques contre la population civile.

Ils refusent aussi de reconnaître la vérité limpide qui a été corroborée par M^{me} Sigrid Kaag - qui était à l'époque Coordinatrice spéciale de la mission conjointe de l'OIAC chargée de l'élimination des armes chimiques en Syrie - dans son exposé au Conseil en juin 2014. M^{me} Kaag est venue présenter au Conseil son rapport final et a déclaré que la Syrie avait honoré tous ses engagements, ce qui a conduit à la destruction totale de son arsenal chimique à bord du navire américain *M/V Cape Ray* et d'autres navires. L'OIAC a indiqué que toutes les 27 installations de fabrication d'armes chimiques avaient été détruites et que la Syrie avait donc honoré, dans la lettre et l'esprit, ses engagements et n'avait plus d'armes chimiques en sa possession.

C'est sur ce fait établi que nous devrions nous baser, et non sur la question posée par mon collègue l'Ambassadeur de France, qui a demandé d'où venaient les armes chimiques utilisées en Syrie. C'est une question valable sur le plan de la forme, mais la réponse est simple : nous avons envoyé au Conseil de sécurité plus de 200 lettres, depuis plusieurs années maintenant, depuis la toute première utilisation d'armes chimiques contre des civils, à Khan el-Assal, près d'Alep, en mars 2013. Depuis mars 2013 – cela fait sept ans maintenant –, nous avons envoyé au Conseil plus de 200 lettres contenant des informations détaillées sur les parties qui font entrer des produits chimiques dans mon pays pour qu'ils soient utilisés par des groupes terroristes à Edleb et ailleurs. La plupart des parties qui livrent ces produits sont des services de renseignement étrangers, notamment occidentaux et français, qui sont actifs dans mon pays, mais il semble que certains ne souhaitent pas voir les choses telles qu'elles sont.

Il est regrettable que pendant la réunion que j'ai mentionnée, certaines délégations occidentales aient utilisé les termes les plus odieux et les plus virulents pour attaquer des scientifiques respectables qui ont essayé d'aider le Conseil à connaître la vérité. Certaines de ces déclarations étaient loin d'être courtoises et civiles, parce que ces délégations ne veulent pas la vérité. Au contraire, elles investissent dans le terrorisme, la désinformation et l'agression.

Il est également regrettable que l'OIAC, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2013 pour son action en faveur de l'élimination des armes chimiques, y compris pour l'aide qu'elle a apportée au Gouvernement syrien pour se débarrasser de son arsenal d'armes chimiques,

soit devenue un outil utilisé par une poignée de pays occidentaux pour s'en prendre à des pays spécifiques, y compris le mien. Cela porte gravement atteinte à la crédibilité, au professionnalisme et au caractère technique de l'OIAC. Cela nous pousse, en tant qu'États membres, à œuvrer pour que cette organisation change de cap et reprenne le rôle qui lui a été confié.

Les activités de l'OIAC relatives à mon pays et plusieurs de ses rapports prouvent que des miracles fictifs sont toujours possibles. Ces miracles peuvent être fabriqués dans les laboratoires de l'OIAC à La Haye et dans certains centres de renseignement occidentaux. Il est possible d'utiliser ces miracles pour viser des États Membres de l'ONU. Ce fut le cas avec l'Iraq. À l'époque, l'Administration américaine a exploité les mensonges qu'elle avait propagés au Conseil pour envahir l'Iraq et l'occuper, détruire ses institutions et piller ses richesses. Le Conseil a-t-il oublié cela? Va-t-il permettre qu'une fois de plus des mensonges de ce genre soient utilisés pour justifier que mon pays et d'autres pays soient pris pour cible ainsi que la destruction de ces pays, comme certains ont détruit la Libye? Le Conseil va-t-il permettre que la vérité soit enterrée dans le sous-sol de l'ONU, dans des coffres qui ne seront ouverts que dans 60 ans, comme c'est le cas pour les documents de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de la Commission spéciale des Nations unies, ainsi que des rapports de Hans Blix et de Scott Ritter sur l'Iraq? Cela a empêché deux générations de connaître la vérité sur l'invasion anglo-américaine en Iraq.

Qui sait, mais peut-être que certains vont faire la même chose que l'assassinat de l'expert britannique spécialisé en armes biologiques David Kelly, un inspecteur des Nations Unies en Iraq qui est mort, prétendument par suicide, après avoir déclaré à la BBC que le discours de son gouvernement contenait des exagérations en ce qui concerne les ressources militaires iraqiennes et la menace que représentent ces armes biologiques afin de convaincre le peuple britannique de lancer une guerre contre l'Iraq.

Nous appelons tous les États membres de l'OIAC à dénoncer la politisation du mandat de l'organisation. Nous leur demandons de s'attaquer à ce problème, car il s'agit d'une défaillance grave qui sape ses travaux et qui porte atteinte à sa crédibilité et à sa position. Nous demandons au Directeur général de l'OIAC de régler les violations actuelles et de changer de direction, plutôt que de céder à la pression occidentale et de mettre en œuvre

les programmes des gouvernements qui souhaitent maintenir ouvert ce soi-disant dossier chimique comme une carte à jouer contre le Gouvernement syrien et ses alliés.

À plusieurs reprises, mon pays a affirmé qu'il n'a pas utilisé d'armes chimiques et qu'il n'en utilisera pas. Nous avons également déclaré que nous sommes déterminés à coopérer avec l'OIAC, le Secrétariat technique et l'Équipe d'évaluation des déclarations pour résoudre les questions en suspens et clore le dossier définitivement et dans les plus brefs délais. C'est pourquoi, le 16 septembre, mon pays a présenté au Secrétariat technique son quatre-vingt-deuxième rapport mensuel sur les activités relatives à la destruction des armes chimiques et de leurs installations de production. Nous avons même prolongé de six mois l'accord tripartite entre le Gouvernement syrien, l'ONU et l'OIAC, à compter du 30 septembre 2020.

En outre, entre le 28 septembre et le 1^{er} octobre, la vingt-troisième série de consultations a eu lieu entre le Gouvernement syrien et l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui s'est récemment rendue à Damas et a pu mettre pleinement en œuvre son programme, grâce à l'assistance offerte par le Gouvernement syrien.

La coopération syrienne a donné lieu à un effort de la part des pays occidentaux pour mettre en place des mécanismes illégitimes adoptés à l'encontre des lois et des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, tels que l'Équipe d'enquête et d'identification. En outre, l'Administration américaine a déposé au Conseil de sécurité un projet de résolution susceptible de provoquer l'escalade pour répandre des mensonges et les imposer par l'intimidation et la pression, ce qui confirme les tentatives de certains pays occidentaux d'instrumentaliser cette importante instance pour leurs propres programmes expansionnistes et agressifs. Cela révèle une fois de plus la politique de deux poids deux mesures de l'Administration américaine en matière d'armes chimiques, d'autant plus qu'elle est le seul État partie à la CIAC qui conserve d'énormes stocks de ces armes datant de la Seconde Guerre mondiale qu'elle continue de refuser de détruire.

Pour ajouter à cette hypocrisie, les Administrations américaines successives et leurs alliés de l'OTAN ne parlent jamais des arsenaux chimiques, nucléaires et biologiques d'Israël, qui est exclu des conventions internationales à cet égard et constitue une menace pour la paix et la sécurité dans notre région et dans le reste du monde.

Enfin, nos collègues des pays occidentaux souhaitent remplacer Flaubert, Voltaire, Jane Austen, Shakespeare, Goethe, Brecht, Hemingway, Edgar Allan Poe, Mark Twain et tous les merveilleux auteurs de leurs pays - ces éternels bijoux internationaux de la littérature - par une nouvelle sorte de littérature, celle du mensonge. Nous avons entendu des lectures fallacieuses, erronées et pleines de mensonges, qui pourraient être bonnes pour des romans sentimentaux mais qui sont déséquilibrées. Elles sont déséquilibrées car elles sont influencées par la pandémie de maladie à coronavirus, qui domine nos esprits en ce moment.

Je ne vais pas commenter les propos de certains collègues occidentaux, ni leurs accusations fallacieuses contre mon pays concernant l'utilisation d'armes chimiques. Je constate simplement que ce sont leurs pays qui ont utilisé des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Ce sont leurs pays qui possèdent des arsenaux et des stocks d'armes qui pourraient détruire la planète entière et le système solaire. Ce sont leurs pays qui imposent des mesures économiques coercitives unilatérales contre le peuple syrien et d'autres peuples. Ce sont leurs pays qui entravent le processus de reconstruction suite à ce que le terrorisme a causé dans mon pays; eux qui ont inventé Al-Qaida et Daech; eux qui exploitent des courants islamistes - pas islamiques - promus par ceux qui utilisent la religion comme une marchandise pour mettre en œuvre des programmes de conflit entre les cultures, les civilisations et les causes. Ils ont détruit l'Iraq et la Libye, et ont propagé la culture du blocus, de l'invasion, de la servitude, de l'occupation et de l'intimidation.

Ceux qui ont commis toutes ces actions contre l'humanité ne sont pas un modèle pour nous ou pour d'autres. Ils ont peur d'entendre les propos du premier Directeur général de l'OIAC ici au Conseil. Ils ont peur que la vérité soit dévoilée et mise à nu, que les informations erronées et les manipulations des mécanismes du Conseil de sécurité et de l'OIAC soient dévoilées - tout cela dans le but de salir la réputation de mon pays et celle de la Fédération de Russie et d'empêcher la fermeture de ce dossier chimique, ouvert depuis plus de sept ans.

Le Conseil de sécurité a organisé 84 séances officielles sur cette question, sans compter les séances non officielles.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier la Haute- Représentante Izumi Nakamitsu pour son exposé. Le dossier chimique syrien traîne au Conseil de sécurité depuis bien trop longtemps. Il est grand temps que nous fassions des progrès et que nous garantissons l'application du principe de responsabilité.

Nous avons examiné attentivement le quatre-vingt-quatrième rapport (S/2020/961, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ce rapport est une preuve supplémentaire qu'il reste beaucoup à faire pour que les responsables des crimes contre l'humanité bien documentés du régime syrien répondent de leurs actes.

Depuis sept ans, depuis la première attaque au gaz sarin à Ghouta, le Conseil n'a pas été en mesure d'atteindre cet objectif. Nous prenons note du fait que l'Équipe d'évaluation des déclarations poursuit ses travaux afin de résoudre les problèmes en suspens causés par la déclaration trompeuse du régime concernant ses stocks d'armes chimiques et ses installations de production. Nous espérons que cet effort donnera bientôt des résultats concrets. Cela est crucial pour empêcher le régime de recourir de façon répétée aux armes chimiques. De même, l'Équipe d'enquête et d'identification et la mission d'établissement des faits en République arabe syrienne travaillent sur les enquêtes restantes concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec impatience l'achèvement rapide de ces enquêtes.

Comme je l'ai souligné lors de la précédente séance du Conseil sur cette question, tenue en septembre (voir S/2020/902), nous avons confiance dans le professionnalisme, l'intégrité et l'impartialité du Secrétariat technique, de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de l'Équipe d'enquête et d'identification et de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne. Leurs efforts doivent être pleinement soutenus, au lieu d'être entravés.

L'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et constitue un crime contre l'humanité. Les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice. L'absence de réaction ou l'inertie ne fait qu'encourager le régime d'Assad à poursuivre ouvertement sa ligne de conduite actuelle.

Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a confirmé la culpabilité du régime pour les attaques

chimiques de Tell Méniss en 2014, de Sarmin et Qaminas en 2015, et de Khan Cheïkhoun en 2017. La Turquie a pleinement soutenu les efforts du Mécanisme d'enquête conjoint et a regretté le geste politiquement motivé des partisans du régime qui a conduit au non-renouvellement de son mandat à la fin de 2017.

Avec l'apparition de nouvelles attaques chimiques en Syrie, la nécessité d'un mécanisme permettant d'identifier les auteurs reste évidente. La mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne a signalé l'utilisation de produits chimiques toxiques à Latamné, en mars 2017, et à Douma, en avril 2018.

La décision adoptée en juin 2018 lors de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a constitué une étape cruciale, puisqu'elle a créé l'Équipe d'enquête et d'identification. La Turquie a pleinement appuyé cette décision.

Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, publié en avril 2020, a conclu que l'armée de l'air du régime syrien était l'auteur des trois attaques à l'arme chimique qui se sont produites à Latamné les 24, 25 et 30 mars 2017. Il s'agit d'une étape importante pour veiller à ce que les responsables des attaques à l'arme chimique en Syrie répondent de leurs crimes.

À cette fin, nous appuyons également pleinement la poursuite de l'importante coopération entre le secrétariat de l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Les efforts de la Commission internationale indépendante chargée de l'enquête sont également fort utiles, car ils contribuent de manière substantielle à l'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

En juillet dernier, le Conseil exécutif de l'OIAC a pris une décision importante, qui permettrait de sortir de l'impasse actuelle résultant des lacunes, des incohérences et des divergences par rapport à la déclaration initiale du régime. La décision fixe un délai de 90 jours pour que le régime déclare à l'OIAC toutes les armes chimiques qu'il possède actuellement. Le régime n'y a toujours pas donné suite. Le Conseil de sécurité devrait exhorter le régime à s'acquitter de ses obligations. Cela est essentiel pour la mise en œuvre

complète de la résolution 2118 (2013). Nous ne pouvons pas laisser le régime perpétuer l'illusion qu'il ne possède aucun stock d'armes chimiques. Il doit coopérer pleinement et inconditionnellement avec l'OIAC, et ce, sans plus tarder.

Il est de notre devoir collectif de renforcer la norme contre l'utilisation des armes de destruction massive. Au cours des neuf dernières années, le régime d'Assad a mené une guerre contre ses propres citoyens, y compris les enfants, utilisant sans discernement aussi bien des armes classiques que des armes chimiques. Le Conseil de sécurité ne peut se permettre de rester les bras croisés face à cette tragédie. Si nous n'agissons pas maintenant de manière urgente et décisive, il n'y a aucune garantie que le régime n'utilisera pas à nouveau des armes chimiques au détriment de la vie de civils innocents. Une responsabilité particulière incombe à ceux qui ont une influence sur le régime syrien à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit agir dans l'unité et veiller à la mise en œuvre de sa résolution 2118 (2013). Nous le devons aux victimes des attaques chimiques qui ont eu le courage de s'élever contre la tyrannie et d'exprimer leurs revendications légitimes de liberté, de démocratie et de dignité humaine.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. L'Iran, grande victime des armes chimiques dans l'histoire contemporaine, continue de condamner dans les termes les plus fermes l'utilisation de ces armes par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances.

L'Iran renouvelle également son appel en faveur d'une mise en œuvre équilibrée, complète et

non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la préservation de l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ces dernières années, sur la base d'allégations non fondées, les procédures de la CIAC, de l'OIAC et du Conseil de sécurité ont été utilisées à mauvais escient contre le Gouvernement syrien.

Or, le fait est qu'en 2014, dans son rapport final au Conseil de sécurité, la Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU a confirmé que la Syrie avait honoré tous ses engagements et que l'intégralité de son stock de produits chimiques avait été détruite. Plus tard, l'OIAC a elle aussi confirmé la destruction de l'ensemble du stock de produits chimiques de la Syrie et de ses 27 installations de fabrication. Ces faits, ainsi que l'importante coopération du Gouvernement syrien avec l'OIAC et l'ONU, notamment sa soumission à l'OIAC de plus de 80 rapports mensuels et d'une grande quantité d'informations, sont toutefois passés sous silence. Cette démarche non productive n'a en rien contribué au règlement des questions en suspens, mais a au contraire divisé le Conseil de sécurité, érodé la crédibilité de l'OIAC et affaibli le professionnalisme de cette organisation et son processus de décision consensuel.

Qui plus est, cela a nui aux efforts visant la réalisation pleine et effective du but même de la CIAC, à savoir l'élimination des armes chimiques, qui reste à concrétiser en raison du manquement flagrant des États-Unis en tant que seul grand État détenteur partie à la Convention. Si nous voulons éviter que cette situation ne se prolonge, il faut mettre un terme à la tendance qui prévaut actuellement au sein du Conseil de sécurité et de l'OIAC et qui est exclusivement le fait des motivations politiques de certains pays. Nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rétablir l'autorité de l'OIAC et promouvoir la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de la CIAC.

La séance est levée à 17 h 45.